
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

17^e SÉANCE

Séance du mercredi 19 mai 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

1. **Procès-verbal** (p. 355).
2. **Aménagement du territoire.** – Suite d'un débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement (p. 355).
MM. Jean-Pierre Tizon, Georges Berchet, Yvon Bourges, Pierre Lacour, René Régnauld, Ambroise Dupont, Jean-Paul Hugot, Jean Huchon, Paul Raoult, Roger Besse, Bernard Barraux, Jacques Valade, Marcel Vidal, Joseph Ostermann, Michel Moreigne, Lucien Lanier.
MM. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales ; Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
Clôture du débat.
3. **Modification de l'ordre du jour** (p. 380).
4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 381).
5. **Dépôt de rapports** (p. 381).
6. **Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution** (p. 381).
7. **Ordre du jour** (p. 381).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. YVES GUÉNA vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Suite d'un débat d'orientation sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Tizon.

M. Jean-Pierre Tizon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de sa déclaration de politique générale des 8 et 15 avril derniers, devant l'Assemblée nationale puis le Sénat, M. le Premier ministre a indiqué que la préoccupation commune de l'ensemble du Gouvernement était de mener une politique vigoureuse et volontaire d'aménagement du territoire.

Représentant un département de la façade maritime du pays, je suis sensible à la possibilité qui nous est offerte d'engager, au Sénat en premier lieu, la discussion sur cet enjeu essentiel du développement économique national.

J'ai été, comme de nombreux sénateurs, particulièrement attentif aux premières dispositions prises par M. le Premier ministre concernant la revitalisation des espaces ruraux.

Je songe à la suspension des suppressions de services publics en milieu rural et à la suppression des autorisations d'implantation commerciale dans les villages et bourgs ruraux. Ces décisions vont dans le bon sens et sont un facteur d'apaisement pour les populations concernées et de leurs élus. Cependant, leurs modalités doivent être précisées.

La baisse des activités agricoles est un facteur de déstabilisation économique et humain grave, qui frappe de plein fouet la région Basse-Normandie. La dévitalisation des petites communes rurales ne manque pas de poser le problème des critères de maintien des services publics de base et celui de leur évolution. On revient inévitablement à la question du coût tolérable pour la collectivité et à la nécessité d'une véritable volonté politique.

Les réseaux de communication constituent le troisième sujet que j'aborderai. J'ai la conviction qu'il doit être également traité dans une logique de service public, même si cette dernière ne peut à l'évidence suffire. En effet, la présence d'axes de transports est aussi un élément de dynamisation des territoires concernés, au regard des implantations potentielles des entreprises.

La mutation de l'agriculture en général, et en particulier dans le département de la Manche, qui est inéluctable, est aujourd'hui loin d'être achevée. Le vieillissement de la population rurale, les bouleversements inhérents à la réforme de la politique agricole commune, les négociations du GATT concourent à accélérer cette mutation.

Nous ne devons pas analyser cette mutation agricole en nous référant à cette société rurale d'hier ; nous devons tout simplement considérer que l'agriculture doit atteindre un degré d'évolution comparable à celui d'autres secteurs de l'économie, en respectant quatre principes intangibles.

Premier principe : la notion d'agriculture à dimension familiale doit impliquer, sur le plan tant des structures d'investissement que du fonctionnement, modernité et efficacité. Quant aux références de production, il semble indispensable, pour permettre une occupation rationnelle du territoire, d'accepter des seuils UTH - unité de travail homme - et ce par région de production.

Il conviendrait de donner plus de pouvoir et de moyens aux offices professionnels et d'organiser la complémentarité entre les régions de production.

La restructuration laitière doit se poursuivre ; la mobilité des quotas laitiers semble être la seule solution de nature à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Elle doit se gérer collectivement, sous l'égide de la commission mixte départementale, et ne pas être marchande. Le statut des aides familiaux et des femmes d'exploitants doit également être revu.

Deuxième principe : la France disposant en Europe du plus vaste territoire rural, son occupation rationnelle est une nécessité. Les élevages hors-sol ne sauraient être remis en cause. Il convient en revanche de limiter leur dimension et de veiller au traitement des lisiers en réglementant d'une façon précise les épandages : cette méthode est la seule qui respecte l'environnement.

L'occupation de l'ensemble du territoire nécessiterait une prise en compte plus importante de la pluriactivité en agriculture. Cela sous-entend, par le biais de l'intercommunalité, une harmonisation et un équilibre des implantations de petites et moyennes entreprises et de petites et moyennes industries. Cet équilibre est au cœur de l'aménagement du territoire.

Troisième principe : la notion de marché mondial fait référence à un marché de surplus, sans aucune prise en compte des coûts de production des denrées alimentaires. L'agriculteur doit pouvoir dégager une marge minimale de rentabilité qui ne saurait, en outre, être en partie confisquée par les circuits de la grande distribution. C'est un secteur qui doit être clairement réglementé.

La politique de qualité mise en œuvre au travers des appellations d'origine contrôlée, des labels et certifications se révèle très porteuse pour l'agriculture française.

Quatrième principe : enfin, le contingentement d'un certain nombre de productions, au travers de la politique des quotas, aura globalement assuré le maintien du revenu des producteurs. Il semble cependant indispensable de consacrer davantage de surfaces agricoles à des productions non alimentaires. Par ailleurs, une prime à l'herbe différenciée pourrait être une très bonne solution.

Le tourisme rural est une ressource non négligeable. Cette forme de diversification ne saurait rester marginale ; elle devra être abordée avec beaucoup de professionnalisme afin de ne pas tomber dans des structures surdimensionnées.

S'agissant des services publics, les habitants des zones rurales ont ressenti, depuis plusieurs années, comme une véritable sanction le fait de constater au fil des ans la fermeture de services administratifs auxquels ils étaient très attachés et qui faisaient d'eux des citoyens à part entière.

C'est ainsi que, tour à tour, nous avons vu disparaître des bureaux de poste, des écoles ou des perceptions. A diverses reprises, les élus locaux – associations de maires ou conseils généraux – se sont élevés contre ces décisions unilatérales qui les placent devant le fait accompli.

En ce qui concerne La Poste, dans la Manche, qui compte 80 bureaux distributeurs ruraux, la fermeture de vingt d'entre eux était envisagée en février dernier.

S'agissant de l'éducation nationale, chaque année, une dizaine d'écoles situées en milieu rural sont menacées puis fermées.

Il en est de même pour les perceptions, qui fonctionnent maintenant en « binômes » pour six à sept d'entre elles.

Certes, il est aisé de comprendre que, pour des raisons de contraintes budgétaires, il est nécessaire, dans la perspective d'une certaine efficacité de ces administrations, de procéder à une réorganisation, à une redistribution des postes. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit en l'occurrence de services publics et qu'une concertation avec les élus locaux doit avoir lieu, en sachant aussi que les petites localités rurales ont souvent été amenées à faire des sacrifices pour maintenir une certaine activité.

Le dernier point de mon intervention concerne les communications et l'aménagement du territoire.

Un récent sondage effectué auprès des responsables de petites et moyennes entreprises et de petites et moyennes industries a démontré – à un très fort pourcentage : 84 p. 100 – que la motivation principale d'une implantation commerciale ou industrielle était la facilité des moyens de communication.

Les habitants du département de la Manche ne comprendraient pas que l'un de leurs représentants au Parlement ne saisisse pas cette occasion pour évoquer les très importants problèmes routiers et ferroviaires qui concernent cette partie du nord-ouest de la France.

Pour les voies radiales, avec le concours de la région Basse-Normandie et du conseil général de la Manche, le dossier de la liaison Paris-Cherbourg, par la route et par le fer, laisse entrevoir un achèvement dans les deux à trois ans à venir ; par ailleurs, faisant suite à une convention région-SNCF, la liaison Paris-Granville par le fer est maintenant clairement définie. Il en va tout autrement de la liaison transversale Caen-Rennes tant par la route que par la voie ferrée.

Ces deux métropoles régionales sont desservies dans de très mauvaises conditions et leurs liaisons, de l'ordre de 200 kilomètres, constituent ce que l'on peut appeler le « ventre mou » de l'ouest de la France.

Les premiers dossiers routiers traitant de cet itinéraire long de 175 kilomètres remontent à 1970. A l'heure actuelle, le projet de voie express à deux fois deux voies ayant le statut de liaison assurant la continuité du réseau auto-

routier – LACRA – est en attente, pour 1994, de la décision du Conseil d'Etat. Sa réalisation s'étalera sur la durée d'au moins deux plans.

Régions et départements ont déjà fait connaître leur concours. Tout étant un problème de financement, il serait souhaitable sans doute, pour accélérer les opérations, de confier la maîtrise d'ouvrage aux conseils régionaux de Basse-Normandie et de Bretagne. Cela permettrait une disponibilité plus rapide des crédits et une diminution des délais d'exécution qui, à l'heure actuelle, sont de l'ordre de six à sept ans.

S'agissant de la liaison ferroviaire Caen-Rennes, longue de 252 kilomètres, les régions et les départements concernés ont demandé une étude sur son réaménagement et sa modernisation. Au vu des résultats, il appartiendra aux assemblées territoriales de prendre les décisions qu'elles estimeront financièrement et économiquement souhaitables.

En cas de décision négative, s'agissant de l'aménagement de cette transversale, le département de la Manche serait acculé à un nouveau stade de désertification qui durerait de dix à quinze ans de plus, avec les conséquences que l'on imagine sur l'emploi et le cadre de vie.

Monsieur le ministre, j'en ai terminé. Je souhaite que les administrations et les collectivités contribuent, toutes ensemble, à l'arrêt du « déménagement » de notre territoire et à la reconquête de notre espace rural.

Monsieur le ministre, le département de la Manche a assuré le Gouvernement de sa totale confiance. Il souhaite, en retour, pouvoir bénéficier de son appui le plus complet. *(Applaudissements sur les travées des républicains et indépendants, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Berchet.

M. Georges Berchet. Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement d'avoir organisé ce débat au Sénat et je salue votre présence dans l'hémicycle. Vous revenez aux sources, mais avec toutes les connaissances sur l'aménagement du territoire que l'on vous connaît.

Je ne vous ferai pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'exposé philosophique, géopolitique ou géo-économique ; vous connaissez tous les problèmes de l'aménagement du territoire, notamment la désertification des zones rurales. Cependant, je ne peux pas passer sous silence ce qui se passe dans mon département, la Haute-Marne.

Il s'agit, vous le savez, d'un département qui, d'une part, est inscrit dans la « diagonale aride » bien connue de tous les économistes, d'autre part, connaît une désertification totale par manque de mesures spécifiques.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, nous demander de vous faire quelques suggestions. Je vais donc accéder à votre souhait.

Tout d'abord, la particularité de ce département est d'être englobé dans la région Champagne-Ardenne. En raison de la richesse de l'un des départements de cette région, il se trouve privé du bénéfice des transferts financiers entre régions riches et régions pauvres. C'est l'arbre qui cache la forêt !

La capacité contributive de la Haute-Marne a été nécessairement réduite par des crises industrielles, par un appauvrissement des exploitations agricoles, qui pratiquent la polyculture et l'élevage, et par une désaffectation totale des créateurs d'emplois.

Monsieur le ministre, je saisisrai l'occasion que m'offre ce débat pour vous poser quelques questions.

Pourquoi, par exemple, ne pas exiger de Bruxelles que le régime des quotas laitiers, qui contribuent à l'appauvrisse-

ment de notre milieu rural, soit appliqué en Italie ? Il ne l'est pas ; comme a pu le constater la commission spécialisée du Sénat.

De même, pourquoi laisser « migrer » des quotas vers des départements qui connaissent un meilleur équilibre en matière d'aménagement du territoire ?

La Haute-Marne est un département forestier. Or, depuis quelque temps, monsieur le ministre, nous n'avons plus de crédits de paiement. Les entreprises ferment, les ouvriers se retrouvent au chômage parce que les crédits de paiement ont été reportés, alors que les autorisations de programme existent.

Les discordances de ressources des collectivités face aux charges nouvelles sont connues. On est donc obligé de se poser quelques questions. L'absence de péréquation des recettes fiscales est une des causes de l'état « comateux » de notre zone rurale.

Hier, certains collègues ont critiqué la dotation globale d'équipement et la dotation globale de fonctionnement. Il n'est tenu aucun compte des zones en récession. On n'opère pas de différenciation, et l'on ne se préoccupe pas du maintien en état du patrimoine immobilier.

Je vous poserai maintenant quelques questions et présenterai des suggestions.

En matière d'investissements lourds, nous préparons tous le XI^e Plan et les contrats de plan qui lui succéderont. S'agissant de routes nationales, par exemple, alors que l'on parle de l'aménagement du territoire, est-il normal que l'Etat ne conserve à sa charge que 50 p. 100 des dépenses, toutes taxes comprises, en interdisant de surcroît la récupération de la TVA par la région et les départements qui paient ? En effet, l'Etat garde 100 p. 100 de la TVA acquittée sur la totalité des travaux.

Par ailleurs, ne serait-il pas possible – cela est souhaité ; mais le Gouvernement y pense, semble-t-il, – que la participation de l'Etat dans les contrats de plan soit modulée en fonction des capacités contributives des départements ?

M. Michel Moreigne. Très bien !

M. Georges Berchet. En un mot, monsieur le ministre, est-il normal que, pour les routes nationales qui assurent des dessertes nationales et internationales, l'Etat se décharge sur les départements sans se préoccuper de leur capacité de paiement ? Ce faisant, il abandonne sa fonction principale, y compris dans les zones « déprimées », en Haute-Marne par exemple.

D'ailleurs, ce département est classé en zone 5 B.

M. Michel Moreigne. Quelle chance !

M. Georges Berchet. En fait, cela ne rapporte pas grand-chose !

Les départements qui sont classés en zone 5 B sont susceptibles de bénéficier d'actions spécifiques de la part de Bruxelles. Il faudra en profiter pour « tirer » l'agriculture, éviter la chute des prix – vous vous battez pour cela et nous vous en félicitons. Mais gardons-nous de penser, comme certains de nos collègues l'ont dit hier soir, que l'agriculture sera le seul facteur d'équilibre et d'animation du monde rural. C'est impossible à cause de la concentration des emplois.

Trois initiatives peuvent, en revanche, donner une chance au monde rural : d'abord le maintien d'une part significative des services publics, comme l'a décidé récemment M. le Premier ministre, ce dont nous le remercions ; ensuite, la réduction des financements croisés et des niveaux de décision, afin d'éviter que les maires, comme c'est le cas dans ma région, ne soient confrontés, pour un dossier, à cinq niveaux de décision et donc à cinq appréciations différentes ; enfin, la créa-

tion d'activités économiques – sur ce point, je vous ferai une suggestion – et la mise en place plus rapide et plus souple de logements locatifs.

Les notions de service public et de rentabilité doivent être séparées ; j'ignore si nous y parviendrons un jour ! Il est aussi difficilement admissible que la SNCF se consacre au TGV et transfère aux régions les coûts du financement des services normaux.

S'agissant de l'activité économique, il est possible de tenter des expériences en zone 5 B en créant, sur de faibles surfaces – pourquoi pas ? –, des zones d'entreprises privilégiées. Il faut bien admettre que les primes à la création d'emplois et les usines relais ne sont pas suffisamment attractives. Cette tentative me paraît donc être la seule capable de revitaliser ces zones.

Leur surface pourrait être de quinze à vingt hectares, leur nombre serait limité par département, les implantations seraient sélectionnées et les activités seraient bien définies, mais bénéficieraient d'un statut fiscal privilégié avec, en particulier – il existe déjà deux ou trois cas en France –, une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant une dizaine d'années. Des conditions seraient imposées, telles que la localisation du siège social, le type d'activité et un seuil de création d'emplois, qui pourrait être, selon la région, de cinq à dix personnes.

Chacun d'entre nous – vous l'avez dit, monsieur le ministre – désire un rééquilibrage national, une France plus « juste » et un territoire rural qui tienne complètement sa place au sein de notre pays. Nous sommes d'accord avec votre conception. Nous avons d'ailleurs applaudi les propos tenus hier tant par M. le Premier ministre que par M. le ministre d'Etat et vous-même. Toutefois, nous craignons que votre décision ne soit longue à appliquer.

A titre expérimental, je vous suggère de faire un test en Haute-Marne en créant une telle zone d'entreprises. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le soutien actif que nous apportons à l'action du Gouvernement, nous sommes particulièrement attentifs à la politique d'aménagement du territoire, dont M. le Premier ministre nous a rappelé hier encore qu'elle constituait, pour le Gouvernement, une priorité. Que cette politique soit confiée à deux ministres issus du Sénat est, pour nos collectivités territoriales, l'assurance d'être entendues.

Le fait que ce débat soit organisé à la veille d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire n'est pas non plus sans signification. A la veille de prises de décisions essentielles pour l'avenir, nous apprécions de pouvoir présenter au Gouvernement nos préoccupations et nos souhaits.

S'il importe que la politique d'aménagement du territoire réponde aux exigences du redressement national, elle doit assurer à chaque région les moyens d'y participer pleinement et, pour ce faire, prendre en compte les situations particulières, handicaps ou atouts, de chacune.

Dans le délai de parole qui m'est imparti, je suis l'interprète des élus du Grand Ouest, qui, de la Normandie à l'Aquitaine, font face à des difficultés identiques et ont, en conséquence, des préoccupations communes.

Une politique d'aménagement du territoire doit compenser les inégalités entre régions. Les incitations économiques ou les investissements structurants en sont des moyens classiques.

Si nous ne doutons pas de la volonté du Gouvernement d'accompagner ainsi nos efforts, nous constatons que les interventions de la Communauté européenne ne sont plus, depuis quelque temps, adaptées à nos régions. Il convient donc qu'avec M. le ministre délégué aux affaires européennes vous interveniez énergiquement à Bruxelles pour une plus équitable prise en compte de la situation de l'Ouest français, qu'il s'agit de faire bénéficier, à un niveau efficace, des fonds structurels européens, tels que le FEDER, le FEOGA ou le FSE, dont le but est de réduire les disparités interrégionales.

Des régions telles que la Normandie, la Bretagne ou les Pays de Loire, tout comme les régions maritimes, ont, à l'heure du Marché unique, le lourd handicap de leur éloignement. Leur économie, au premier chef agricole ou maritime, doit faire face aux conséquences de la nouvelle politique agricole commune ou du « plan bleu » pour la pêche. Une politique globale d'aménagement du territoire doit prendre en compte ces données, comme elle doit mobiliser tous les moyens, y compris communautaires, pour remédier aux problèmes ainsi posés.

Dans les préoccupations communes à nos régions de l'Ouest, nous attachons tous la même priorité au désenclavement de nos provinces. Les orateurs qui m'ont précédé vous l'ont confirmé.

Le handicap de la « périphéricité » l'impose. Qu'il s'agisse des liaisons Est-Ouest pour irriguer la péninsule bretonne ou des routes Nord-Sud nous reliant aux courants d'échanges européens, nous attachons une très grande importance à ces questions. Les liaisons routières ou ferroviaires sont un facteur essentiel de développement pour tous les secteurs d'activité et nous attendons qu'il soit pris en compte, à la mesure des enjeux de la politique d'aménagement de l'espace national.

Des activités pour créer des emplois, des infrastructures pour les desservir, un développement équilibré de l'ensemble de chaque région qui prenne notamment en compte les exigences du littoral à préserver et à valoriser sont, pour nous, les objectifs essentiels du prochain plan.

J'aborderai enfin la question de la méthode par laquelle l'action dont vous avez la charge, monsieur le ministre, pourra être mise en œuvre. J'ai cru comprendre que le Gouvernement entendait « contractualiser », avec les collectivités territoriales, les objectifs à rechercher et les moyens pour les atteindre. Nous y souscrivons pleinement.

Toutes les collectivités locales sont concernées par l'aménagement du territoire. Avec la recherche, que je crois pour ma part souhaitable, d'une meilleure définition des compétences à assumer plus particulièrement par chaque niveau d'administration, chaque collectivité doit être associée à l'établissement des projets. C'est à partir des propositions de nos collectivités que le contenu des contrats de plan devra être arrêté, ce qui n'exclut nullement que les programmes présentés s'inscrivent dans les objectifs nationaux. Il importe - j'espère que le Gouvernement partage ce point de vue - de tenir le plus grand compte des priorités reconnues par les responsables élus de nos collectivités.

La région me paraît devoir être le point de convergence, rassemblant départements et villes, pour la préparation des programmes, puis pour une discussion commune avec le préfet de région. C'est d'ailleurs, si j'ai bien compris le propos de M. le ministre d'Etat, ce qui est envisagé. En tout cas, en Bretagne, nous y sommes prêts.

S'il n'apparaissait pas possible d'arrêter nos engagements mutuels pour le futur contrat de plan d'ici à la fin de l'année, il serait alors nécessaire d'établir un programme intérimaire pour 1994, car il n'est pas envisageable d'arrêter les chantiers et de risquer ainsi la faillite de nombre d'entreprises. Je vous

demande donc de nous faire connaître comment et selon quel calendrier, à l'expiration du plan 1989-1993, la nouvelle politique d'aménagement du territoire pourra être engagée dès 1994.

Telles sont, monsieur le ministre, les demandes et les réflexions dont je voulais vous faire part. Croyez bien que les hommes de l'Ouest seront au premier rang et à vos côtés pour la réussite de « l'exemple français » que le Gouvernement nous propose de construire ensemble et dont la politique d'aménagement du territoire constituera l'armature. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. Lacour.

M. Pierre Lacour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos campagnes se meurent, déclarait hier à la tribune de la Haute Assemblée M. Pasqua. Permettez-moi d'ajouter à ce triste constat qu'ont également fait tous les orateurs qui m'ont précédé que, dans quelques années, nos campagnes françaises seront mortes, et avec elles notre belle France rurale.

Cela n'est pas, hélas ! un effet de tribune. C'est un pronostic qui deviendra vérité d'évidence si une politique vigoureuse, comme vous l'avez dit tout à l'heure, n'est pas « immédiatement » mise en place - l'adverbe est lourd de conséquences.

La France des villages, des bourgades et des villes moyennes perd, un à un, ses derniers emplois industriels. Patrons et ouvriers, cadres et techniciens du textile, de la filière bois, de l'agriculture sont descendus dans la rue pour nous dire leurs inquiétudes. La réforme de la PAC se traduit - les élus le constatent tous les jours - par des fermetures de silos, d'abattoirs, de coopératives d'approvisionnement, de magasins et d'ateliers de réparation de matériels agricoles. L'appareil de transformation agricole se concentre rapidement et ce mouvement pénalisera les zones déjà les moins favorisées.

Le laxisme communautaire face aux importations des pays tiers, face aux trafics d'anabolisants, face aux fraudes généralisées et face aux exigences des Etats-Unis conduit à une crise de confiance généralisée. Les sondages d'opinion indiquent clairement le rejet de la construction communautaire dans les zones rurales. La situation n'est pas loin d'être catastrophique - le terme n'est pas très fort - alors que, nous le savons bien, l'avenir de notre agriculture dépend étroitement du succès de la PAC.

La crise de la filière bois ajoute un élément de préoccupation supplémentaire. Déjà fragilisée par le marasme intérieur, cette filière est en train de disparaître sous le flot des importations qui arrivent à des prix de dumping. Des mesures salutaires ont été annoncées par le Gouvernement. Elles semblent pourtant un peu tardives et toujours insuffisantes. Mais mieux vaut tard que jamais.

En tout état de cause, la contradiction est insupportable. On ne peut, dans le même temps, annoncer tous les six mois qu'une nouvelle politique d'aménagement rural se prépare et laisser s'effondrer les pôles principaux d'activité en zone rurale. Je souhaiterais qu'une réflexion de fond soit conduite sur le phénomène de l'évolution du libre-échange à l'échelle planétaire, qui profite aux grands groupes installés dans les zones urbaines performantes et massacre le tissu d'activités des zones rurales et des petites villes.

Dans ces conditions, l'avenir ne peut se concevoir qu'en termes de transfusions coûteuses. Bref, l'aménagement rural serait de plus en plus onéreux et de moins en moins efficace, car il deviendrait de plus en plus artificiel. L'inertie des gouvernements précédents met le Gouvernement actuel dans

une situation impossible. On ne rattrape pas dix ans de laisser-aller en quelques semaines. Un électrochoc s'impose donc. Le Gouvernement l'a bien compris quand il annonce des mesures pour les services publics ou pour les implantations de grandes surfaces. Nous attendons maintenant avec confiance et impatience la mise en œuvre de la deuxième phase de son programme, celle des projets et des financements.

A mon tour, pour répondre à votre attente, monsieur le ministre, je souhaiterais apporter ma modeste contribution à cette action en essayant de dégager quelques pistes de réflexion. Celles-ci sont liées par un « fil rouge » que l'on pourrait appeler la valorisation de l'espace. Voilà plus de quinze ans que je m'efforce - avec un succès modeste - de faire prendre en compte cette réflexion. Heureusement, si je puis m'exprimer ainsi, la gravité de la crise modifie les mentalités et ces idées trouvent leur chemin, enfin !

Pour ne pas être redondant, permettez-moi, mes chers collègues, de me référer à quelques-unes de ces pistes de réflexion qui me sont particulièrement chères et dont les potentialités socio-économiques, qui sont loin d'être négligeables, constituent un atout important pour notre espace agricole et rural : je veux parler des domaines halieutique et cynégétique, qui me paraissent exemplaires dans cet aménagement de l'espace, compte tenu du contexte européen.

J'observe, tout d'abord, que ces deux secteurs représentent 20 milliards de francs induits, 4 millions d'adeptes et des milliers d'emplois potentiels. Or, malgré cela, ils connaissent un déficit identique.

S'agissant du domaine halieutique, nous disposons, en France, d'un fabuleux potentiel, et pourtant, dans le même temps, nous sommes le seul pays à gâcher avec autant d'allégresse. L'argent public et privé est gaspillé : nous avons ainsi dépensé des dizaines de millions de francs pour réintroduire le saumon avec un succès des plus modestes. Nous permettons à quelques pêcheurs professionnels d'écumer les estuaires, alors que nous pourrions créer des dizaines ou des centaines d'emplois le long des rivières à saumon en favorisant la pêche de loisirs. De même, nous devrions avoir l'aquaculture d'étang la plus performante.

Toutes ces virtualités ne sont pas exploitées parce que notre législation est totalement inadaptée en ce qu'elle freine les initiatives, confondant l'exigence démocratique avec le primat de la médiocrité, et mêle habilement la protection de l'environnement avec celle des intérêts acquis.

Heureusement - je dis bien « heureusement » - des Anglais, des Allemands ou des Suisses viennent acheter ou louer des kilomètres de rives pour nous apprendre la bonne manière d'opérer.

J'en viens au domaine cynégétique où le déficit est le même qu'en matière halieutique.

S'il ne convient pas de mercantiliser la chasse par principe, cela n'interdit pas de réfléchir aux moyens d'occuper de manière profitable les espaces en déprise ou qui se désertifient.

Encore une fois, nous ne savons pas comment nous y prendre, tant les esprits comme la législation viennent contrarier une activité fortement créatrice d'emplois en zone rurale.

L'exemple récent de la jachère est particulièrement évocateur : nous risquons de gâcher la chance que représente la jachère faunistique. De surcroît, cette réglementation tendrait à obliger que les terres soient nues au moment où les touristes de toute l'Europe fréquentent nos campagnes. Nous n'aurions ainsi que quelques dizaines d'années de retard sur les Suisses ou les Bavaois, qui intègrent la préservation de la beauté des paysages ruraux dans leur politique agricole.

Il existe, en ce domaine, bien d'autres sujets de préoccupation. Je pense ici au projet nourri par certains de supprimer les lâchers de gibier ou à la réglementation aberrante qui laisse proliférer les hérons et dont les zéloteurs expliquent sans sourciller aux pisciculteurs que la prédation est infinitésimale ; je pense aussi aux textes favorisant la prolifération des nuisibles, qui portent un préjudice grave aux élevages avicoles de plein air.

Je suis persuadé que, dans bien des cas, la séparation des compétences qui est intervenue voilà vingt ans entre les services de l'agriculture et les services de l'environnement n'est pas totalement convaincante.

D'un côté, nous avons affaire au « productivisme » et, de l'autre, au « protectionnisme ». Cette dichotomie n'est plus de mise et le Gouvernement devrait réfléchir à un infléchissement des structures administratives en place. L'espace rural est un ensemble qui nécessite une approche coordonnée.

La complexité ne peut que nuire à l'efficacité, nous rappelait hier, à cette tribune, M. le Premier ministre. Nous ne pouvons que souscrire à son souci de clarification.

Il n'est, en effet, plus admissible que les textes régissant la pluriactivité constituent un corpus juridique impressionnant, dont le plus sûr effet est de freiner les initiatives. Notre collègue Jean-Paul Delevoye, président de l'association des maires de France, l'a d'ailleurs rappelé à cette tribune.

Il n'est plus justifiable que les administrations d'Etat déconcentrées se comportent en structures rivales et jalouses de leurs prérogatives : à l'une, la réflexion agricole, à l'autre, la rénovation de l'habitat, à une troisième, l'aide au commerce rural, à une autre encore, la réflexion sur la petite hôtellerie, et je pourrais continuer la liste.

L'énumération des actions intégrées communautaires et nationales telles que le PDR - programme de développement régional - le PDZR - programme de développement des zones rurales - le programme Leader, les contrats de pays, le PIM - programme intégré méditerranéen - les OID - opérations intégrées de développement - l'article 19, l'objectif 5 B, etc. est également impressionnante !

Le vocabulaire change tous les ans, les contrats de plan sont de plus en plus complexes ; les fonds s'éparpillent, mais la dotation globale ne change guère.

Nous sommes aussi confrontés à des sous-préfets avides de développement, chargés, notamment, d'harmoniser ces procédures. Ils bénéficiaient même d'une dotation de 400 000 francs. Certes, on peut estimer dérisoire ce maigre viatique, mais on ne peut admettre que les règles de la comptabilité publique conduisent parfois au gaspillage de fonds débloqués, par exemple, pour assurer l'audit d'une entreprise en difficulté, mais avec un tel retard que l'entreprise en question a eu largement le temps de fermer ses portes !

Je connais trop bien la réponse type à ce genre d'interrogation, à savoir la nécessité de prévenir les fraudes, d'examiner et de coordonner les projets, de recueillir toutes les signatures, bref, de bien gérer l'argent public. Dans ce cas, la forme tue le fond et l'argent public est aussi mal géré que s'il n'existait qu'un contrôle minimal.

Tant que nous conserverons une approche étroitement administrative de l'aménagement rural, nous ne connaissons que de modestes succès. Les projets doivent remplacer les procédures, les hommes doivent remplacer les institutions. Un homme, un projet, un financement : tel devrait être, à mon sens, l'objectif d'une politique ambitieuse qui ne soit plus freinée par l'éparpillement des structures administratives et, il faut le dire, par la multiplication des niveaux de collectivités locales.

Le Gouvernement - je mesure l'ampleur et l'ambition de la tâche - devrait s'attacher à provoquer des ruptures dans les mécanismes décisionnels classiques, qui ont montré leur inefficacité relative.

Le Gouvernement doit aussi - je conclurai sur ce point - se remettre en cause, pour reprendre l'expression qu'employait hier M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et se doter d'une capacité d'expertise et de prévision, dût-elle heurter certains conservatismes.

Je ne prendrai que l'exemple de la politique agricole commune, dont nous savons bien qu'elle aura des répercussions très fortes sur la localisation des activités dans l'espace. Or nous faisons comme si tout devait se poursuivre à l'identique, en méconnaissant les très fortes rivalités qui commencent à apparaître entre les bassins de production. Nous savons bien, par exemple, que dix départements seulement suffiraient à assurer 90 p. 100 de la production agricole d'aujourd'hui, mais nous n'en tirons guère de conséquences pratiques.

Vous me pardonnerez, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'être aussi vif et parfois peut-être injuste dans mes propos, mais vous connaissez aussi bien que moi l'attente de nos concitoyens et l'urgence - j'insiste sur ce terme - de la mise en œuvre d'une politique nouvelle.

Je sais que le Gouvernement a pris la mesure des défis qu'il doit relever. Comme tous mes collègues de la majorité sénatoriale, et même au-delà, je ne lui ménagerai pas mon concours pour que la France que connaîtront nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants soit à l'image de cette « douce France » que nous aimons et voulons servir avec toute notre énergie. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Régnault.

M. René Régnault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sans revenir en détail sur les problèmes fondamentaux de société qu'ont fort bien développés M. Aubert Garcia et plusieurs de mes collègues dans leurs interventions, que je fais miennes, je voudrais, pour ma part, souligner l'importance qu'il convient d'accorder aux équilibres divers afin de les définir, de les organiser et de les gérer collectivement.

Il s'agit, plus précisément, de l'équilibre entre production et consommation, de l'équilibre entre production et environnement, avec son corollaire : l'écologie ; de l'équilibre entre habitat et urbanisme, qui doit être conjugué avec la qualité de la vie ; de l'équilibre entre démographie et habitat et de leur relation avec les services publics ; de l'équilibre entre urbanisation et gestion de l'espace, qu'il soit urbain ou rural, etc. Je pourrais poursuivre.

L'aménagement et le développement de la collectivité nationale, la nature comme la qualité de la société, de la civilisation contemporaine que nous construisons, sont intimement liés et dépendants.

Il est évident que les difficultés de tous ordres, rencontrées par les banlieues, les villes nouvelles, les fortes concentrations humaines, alors que les constructions sociales sont absentes ou insuffisantes, s'accompagnent d'une désertification particulièrement préoccupante, au point que l'irréparable est parfois atteint. Un équilibre est rompu ; notre société se brise et la collectivité nationale tout entière en souffre.

Cette évolution ne peut que prendre de l'ampleur et s'aggraver jusqu'à l'éclatement si nous ne prenons pas toute conscience de la situation et, surtout, si une volonté poli-

tique cohérente et partenariale ne s'exprime pas en se donnant les moyens de ses objectifs.

La collectivité nationale doit se mobiliser dans l'espace européen qui est le nôtre pour s'organiser et pour promouvoir un autre développement, un aménagement équilibré du territoire. Dans le cadre de la décentralisation, les diverses collectivités, qu'elles soient locales, départementales, régionales ou nationales, doivent assumer leurs responsabilités en matière de projets globaux et d'actions sur le terrain, les notions d'équilibre, de solidarité et de reconnaissance réciproque des partenaires territoriaux devant présider à la démarche.

Plus concrètement et en y regardant d'un peu plus près, on peut convenir que le développement de notre pays s'effectue à partir de pôles, aux tailles et aux responsabilités différentes. Ils sont régionaux, départementaux, de pays, de bassins d'emplois, selon les qualificatifs que l'on veut bien retenir.

Ces pôles, d'importance et de nature différentes, originales, se construisent, de façon hiérarchique, à partir de données économiques, géographiques, démographiques, culturelles, de services d'intérêt général, qu'ils soient publics ou privés.

Notre collectivité et le type de société qu'elle sous-tend sont vivantes, elles évoluent. Les pôles sont interactifs, une synergie existe entre eux qui les conduit à des relations dynamiques les uns par rapport aux autres.

Laisser la situation évoluer de cette façon, librement, conduirait à des effets « boule de neige » favorisant encore et toujours la croissance des plus forts au détriment des plus faibles. Ce serait alors la rupture, à laquelle nous sommes d'ailleurs déjà parvenus dans certains domaines, il faut le reconnaître.

J'adhère naturellement à cette approche d'une solution par la notion de pôles, avec des pôles d'excellence et des pôles secondaires. Toutefois, cette organisation, dans un cadre souvent contradictoire, doit concilier efficacité et solidarité, développement général et développement particulier, urbanité et ruralité.

Aux pôles d'excellence reviennent non seulement la responsabilité de l'entraînement constructif des autres et la capacité à répondre aux enjeux de la compétition nationale, européenne et internationale, mais aussi l'ardente obligation d'accepter de garantir la promotion de tout notre espace, tant urbain que rural.

Bref, la construction autour et à partir de pôles hiérarchisés doit concilier le couple ville-campagne, non le briser en opposant les deux termes.

La conception d'un maillage entre tous ces pôles doit, de mon point de vue, constituer un élément essentiel de notre réflexion. Une véritable mise en réseau dynamique est indispensable, l'ensemble de ces éléments devant, notamment, trouver sa traduction dans le XI^e Plan.

La mise en œuvre d'une politique d'aménagement équilibré du territoire suppose la réunion de certaines conditions à la fois fondamentales et spécifiques.

Il faut, d'abord, qu'existe la volonté des hommes, la volonté politique des responsables à tous les niveaux et, bien sûr, à celui de l'Etat.

Il faut, ensuite, qu'une culture nouvelle d'aménageur et de gestionnaire, fondée sur le qualitatif et l'appréciation objective, diversifiée et concertée des situations, se substitue aux rigidités fondées sur le quantitatif et le normatif.

Il faut encore que, lors de la détermination des coûts, ceux-ci soient appréciés par et pour la collectivité et que soient prises en compte toutes les dépenses, directes et indi-

rectes, y compris celles qui sont liées aux infrastructures ou aux conséquences sociales des évolutions en cours.

Il faut, enfin, que solidarité, péréquation et organisation collective trouvent leur traduction concrète. La décentralisation est un moyen essentiel, mais ce n'est pas une fin.

La coopération renforcée et respectueuse de tous qui a été inaugurée avec la loi du 6 février 1992 offre des voies nouvelles à la conception et à l'émergence de projets globaux forts, porteurs et équilibrants, les finances locales procurant, avec la DGE et de la DDR, des possibilités nouvelles.

Toutefois, ce n'est pas suffisant : les critères d'attribution doivent être affinés, voire corrigés, et les modalités d'attribution de la DGF revues dans le sens d'une répartition plus équilibrée, impliquant une réelle péréquation. Il en va de même en ce qui concerne le Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.

Quant aux services et équipements d'intérêt général, leur mode de gestion et d'organisation doit être fondamentalement repensé dans un cadre concerté, ouvert et partenarial. C'est notamment sur ce point que la volonté politique au plus haut niveau devra être précisée ; elle sera déterminante.

C'est ainsi que sont attendus avec beaucoup d'intérêt les mesures et les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre à la suite de la décision qu'il a prise quant aux services publics.

A tous les niveaux de collectivités, les responsabilités existent et doivent être reconnues. Celles qui relèvent en propre de l'Etat sont fortes. La volonté de celui-ci doit être clairement affirmée et, pour convaincre, il devra apporter les moyens humains et financiers correspondants. Pour être efficaces, donc crédibles, la solidarité nationale et la péréquation devront être réelles.

Je ne demande pas tout à l'Etat. Ce n'est pas à lui de définir les besoins, les projets de développement équilibré et vivant à l'échelon local ; c'est d'abord aux élus territoriaux, aux élus locaux et aux communes d'élaborer, dans des cadres géographiques, économiques et démographiques adaptés, des projets capables de rendre leur environnement vivant, accueillant, créant ou renforçant ainsi ces pôles que j'ai évoqués voilà un instant et qui irrigueront à leur tour le tissu territorial et social de proximité.

Les communautés de communes et de villes prévues par la loi du 6 février 1992 prolongent concrètement la décentralisation et offrent de larges possibilités.

La réflexion et les projets du premier niveau de collectivités – les communes – doivent ensuite s'intégrer aux niveaux territoriaux supérieurs – départements et régions – pour constituer le corps du Plan – aujourd'hui le XI^e Plan – et alimenter ainsi les contrats de plan.

La négociation avec l'Etat conduira à l'émergence d'une nouvelle politique, fondée sur des projets et des propositions concertés, forts, adaptés, susceptibles de créer et de promouvoir un autre développement, un autre aménagement du territoire, équilibré, conjuguant qualité de la vie urbaine dans des villes dynamiques et qualité de la vie rurale. Celle-ci exige un tissu rural vivant, grâce à ses services, et prospère, grâce à l'industrialisation qu'il faut vouloir y développer – l'agriculture et le tourisme ne sauraient suffire – le niveau européen devant aussi, au moins parfois, y contribuer.

J'en appelle aux élus territoriaux et communaux, notamment pour l'analyse des situations et l'élaboration de projets, pour l'organisation nécessaire à leur mise en œuvre. Mais j'en appelle aussi aux responsables des autres niveaux, dont ceux de l'Etat, qui doivent savoir mobiliser les volontés et les moyens.

Nous ne maintiendrons nos provinces et notre espace rural en vie que si deux conditions essentielles, entre autres, sont réunies.

Le niveau de service d'intérêt général et public offert à nos concitoyens est déterminant, mais il est divers sur l'Hexagone.

L'espace rural sans école, sans bureau de poste, sans perception, sans gendarmes, sans maintenance de proximité pour l'électricité, le gaz, le téléphone, sans épicerie, sans médecin, sans « bistrot » même, sans habitat confortable, sans logement social, ne peut retenir les familles ni même attirer le passant, le touriste – et il faudrait aussi évoquer le train, les routes, etc. Ces services et équipements sont indispensables : leur mise en œuvre et leur gestion ne peuvent s'accommoder d'un modèle unique, normatif, reposant exclusivement sur le quantitatif. Il faut une approche différenciée, diversifiée, élaborée dans une large concertation avec tous les partenaires.

Il faut surtout une volonté politique de tous les niveaux, accompagnée de moyens nécessairement spécifiques ; à cet égard, l'imagination collective peut, j'en suis sûr, fournir des propositions à la fois originales et réalistes.

L'association des maires de France fera de l'aménagement du territoire le thème central de son prochain congrès. Je suis convaincu que beaucoup d'idées et de suggestions émanant des élus du terrain, pragmatiques bien souvent, se feront jour.

Dans le cadre de la commission « éducation, sport et culture », dont j'ai la charge, nous réfléchissons à ce que nous appelons l'« aménagement éducatif » du territoire, du territoire rural en particulier. Nous ferons des propositions, notamment en matière de méthode, visant à une nouvelle approche de la gestion de la carte scolaire, fondée sur un espace géographique et démographique plus large que la commune et sortant de la gestion annuelle des moyens.

Notre approche, intercommunale et pluriannuelle, se veut prospective. Nous plaçons pour l'engagement de tous, y compris de l'Etat, sur la base d'un contrat d'objectifs pluriannuels. Convaincus que la gestion du service public d'éducation ne constitue pas un cas isolé, nous pensons que des démarches similaires peuvent être adoptées pour d'autres services et équipements.

Enfin, les moyens financiers accordés et distribués par l'Etat aux collectivités doivent également être répartis autrement. C'est le point essentiel ; le reste n'est que discours ! C'est dans une répartition fondée sur la solidarité que la volonté d'aménager autrement le territoire puisera sa crédibilité.

La DGF, dont les modalités d'attribution doivent être révisées, ne peut plus être calculée selon l'idée qu'un habitant d'une commune urbaine mérite une dotation deux fois et demie supérieure à celle d'un habitant d'une commune rurale !

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. René Régnauld. Les problèmes posés par les uns et les autres ne sont pas les mêmes, certes, mais ils n'en ont pas pour autant des conséquences financières si contrastées. Cet écart dans la hiérarchie de la répartition doit être profondément réduit. La fonction de péréquation de la DGF doit être rétablie par une révision à la baisse, inévitable, de la dotation de garantie minimale.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. René Régnauld. Sinon, tout le reste ne sera que discours et nous n'aurons pas les moyens d'atteindre nos objectifs !

M. Gérard Delfau. Bien sûr !

M. René Régnault. L'utilisation du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle doit être reconsidérée au bénéfice des communes et des zones défavorisées, et l'on ne pourra pas éviter de demander à certains d'accepter, parce que leur situation est plus favorable, d'abandonner quelques moyens au bénéfice de ceux à qui il manque le minimum nécessaire. (*M. Gérard Delfau applaudit.*) Il y va, bien entendu, d'un rééquilibrage financier entre les communes, mais également entre les départements et les régions.

Je sais gré au Gouvernement, notamment à M. le ministre d'Etat et à vous-même, monsieur le ministre, d'avoir voulu ouvrir ce débat, mais, au-delà, c'est la volonté de trouver des solutions et de dégager des moyens qui confortera nos espérances et qui fondera nos appréciations.

A M. le ministre d'Etat, qui, voilà quelques heures, était parmi nous, qui préside aux destinées du département le plus riche de France et qui est l'élu de la région Ile-de-France, l'occasion est donnée de montrer le sens de la responsabilité qui est la sienne en matière d'aménagement équilibré du territoire et d'illustrer dans ce domaine la crédibilité de ses propos.

J'ai pris note de la proposition visant au vote d'une loi d'orientation ; j'aurais aimé qu'elle soit accompagnée d'un calendrier rigoureux - mais peut-être n'est-il pas trop tard - tant je voudrais être assuré que cette perspective ne se limitera pas à une simple contribution à la prochaine présidentielle, quels que soient ceux qui en feront l'usage.

On ne peut satisfaire tout le monde à la fois, j'en conviens. Il vous faudra, à vous, monsieur le ministre, comme à M. le ministre d'Etat, de la volonté, de la détermination, mais aussi du courage.

Monsieur le ministre, je suis sûr que vous pouvez être de bon et d'utile conseil. Mais ce sont des actes que nos concitoyens, comme tous les élus de province, attendent. Je serai, au sein du groupe socialiste, un élu de province attentif, qui aura, en toute intégrité, le souci de conjuguer esprit critique et objectivité, au seul bénéfice de l'aménagement, voire du réaménagement équilibré du territoire français. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Dupont.

M. Ambroise Dupont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, tous les éléments importants ont été fort bien exposés. Je m'attacherai donc seulement à quelques aspects concernant plus spécifiquement l'espace rural.

Auparavant, je tiens à remercier le Gouvernement et plus particulièrement vous-même, monsieur le ministre, d'avoir voulu ce débat ; il a fait naître beaucoup d'espoirs chez tous les élus, et la croisade menée par notre collègue Jean François-Poncet a enrôlé de nombreux combattants.

Il faut toutefois redire que nous ne pourrions pas mettre en œuvre un véritable aménagement du territoire si l'on continue à « déménager » le travail dans des pays qui n'ont pas notre mode de vie. Il faudra bien que la Communauté se protège et s'organise.

De même, il faut absolument réfléchir aux incidences des politiques européennes qui ont pour base la solidarité et non l'aménagement.

On peut aussi penser que le débat opposant l'Ile-de-France et la province est dépassé, considérer que notre pays est un seul espace de circulation, que le vrai débat se situe non entre l'Ile-de-France et les zones en proie au souci du développement, ou même les zones les plus rurales, mais entre zones de même catégorie en Europe. Sans doute serait-ce un débat intéressant.

Reste que l'agglomération parisienne continue de prendre des proportions qui ne sont plus en harmonie avec le reste de

la France. Tout cela entraîne de difficiles problèmes de désertification et d'emploi, que nous vivons à tous les échelons territoriaux. Nos collectivités s'emploient à les résoudre avec leurs moyens et dans le cadre de leurs compétences.

Nonobstant l'analyse des problèmes et la conception des moyens propres à en corriger les effets, dans le respect de l'indépendance des politiques menées par les différents niveaux de collectivités - leurs interventions sont parfois concurrentes, parfois redondantes - il faudra bien clarifier les compétences, même si la contractualisation entre l'Etat et les collectivités paraît constituer la bonne modalité d'action.

Après ce bref mais toujours nécessaire rappel d'éléments lourds de conséquences, j'évoquerai trois aspects qui touchent plus particulièrement à l'avenir de l'espace rural.

Nous cherchons tous à attacher un potentiel économique à un territoire. Je parlerai simplement du logement, de l'artisanat et du commerce ainsi que des appellations d'origine contrôlée.

Le dossier du logement fait l'objet d'un fort engagement ; j'en veux pour preuve la réponse de M. Hervé de Charette, ministre du logement, à ma récente question sur la répartition du logement en milieu rural.

Si la demande de logements est aussi forte dans les grandes agglomérations, c'est peut-être aussi parce que l'on ne peut pas offrir assez de logements locatifs en milieu rural. Je me réjouis que cet aspect des choses soit clairement pris en compte.

Qu'il s'agisse de l'indispensable création de logements locatifs ou de la non moins nécessaire réhabilitation de logements anciens, nous avons les outils permettant d'aider ces différents secteurs.

Nous apprécions tous les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les OPAH. Elles répondent, me semble-t-il, à nombre de nos préoccupations du jour. Elles ont un véritable effet de mobilisation générale et sont souvent le début, dans nos cantons ruraux, de la coopération intercommunale.

J'en viens à l'artisanat et au commerce.

Le Gouvernement a décidé une pause dans les créations de grandes surfaces. Il a bien fait. On ne peut en effet créer de nouvelles surfaces de vente, sans qu'il y ait augmentation de la clientèle ou augmentation de la consommation. Sans cela, on le fait au détriment des commerces existants.

Je pense qu'en milieu rural, pour plus d'efficacité, les OPAH et les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce - qu'il nous faut certainement encourager - devraient être couplées. C'est une réflexion que je vous sou mets, monsieur le ministre.

Ces opérations réalisées en partenariat me suggèrent quelques éléments de réflexion.

La mobilisation de tous les partenaires économiques et institutionnels est absolument indispensable pour entraîner un mouvement local.

La mission de l'Assemblée nationale consacrée à l'aménagement du territoire insistait également sur ce point : l'ORAC ne vaut que si elle s'intègre à un projet global de développement. Elle ne peut, à elle seule, créer une dynamique.

Il est regrettable que les entreprises du bâtiment ne puissent pas, eu égard au rôle essentiel de ce secteur dans la vie économique et à l'heure où il est question de le relancer, bénéficier, pour leur propre modernisation, de ce type d'aides, et qu'elles doivent se contenter des effets induits de l'opération.

La procédure de l'ORAC demeure incontournable pour maintenir, aux côtés d'activités agricoles le plus souvent en difficulté, une activité économique diversifiée.

La mission sénatoriale sur l'aménagement de l'espace rural avait d'ailleurs relevé, en son temps, le caractère intéressant, mais finalement un peu décevant, de ces opérations.

Elle avait suggéré d'aller plus loin en instituant des zones de revitalisation rurales bénéficiant de privilèges fiscaux et financiers.

Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'une telle initiative pourrait être réalisable ?

Pour terminer, je traiterai des appellations d'origine contrôlée.

Nous avons là un outil exceptionnel de valorisation de nos terroirs agricoles. Il s'agit non de mettre le terroir au service du produit agroalimentaire, mais de mettre le produit au service du terroir.

La logique d'appellation d'origine contraste donc singulièrement avec les modèles de production récents qui fixent les exploitations dans les meilleurs terrains. On fait descendre la culture de la lavande dans la plaine ! Là aussi, on déménage !

Dans ce domaine, la loi du 2 juillet 1990 sur les appellations d'origine constitue une véritable loi d'aménagement rural.

Il me semble que cette loi apporte à notre agriculture et à nos agriculteurs des possibilités importantes, et qu'il faut donc en favoriser rapidement la mise en place. Elle est directement liée à l'aménagement du territoire par le biais des zones de production ; elle y fixe la richesse économique. Elle repose sur la volonté des producteurs et sur leur discipline et redonne une marge de valeur ajoutée à la production, leur permettant ainsi de continuer à assurer l'entretien de notre pays.

C'est donc un véritable défi qu'il nous faut relever.

Aujourd'hui, ce sont 120 000 exploitations qui tirent la majorité de leur revenu d'une production d'AOC. Le chiffre d'affaires réalisé par ce secteur s'élève à 50 milliards de francs. Il semble possible de toucher au moins 150 000 exploitations.

Pour ce faire, l'institut national des appellations d'origine, INAO, a vu ses missions considérablement renforcées par la loi du 2 juillet 1990. Encore faut-il lui donner les moyens humains et financiers qui sont prévus par la loi pour lui permettre d'accomplir sa mission en parfaite indépendance. Il en va de sa capacité à assurer aussi bien les contrôles et l'agrément des produits existants que l'étude des dossiers candidats. C'est naturellement à l'État de le faire pour lui permettre de garder son indépendance.

Bien sûr, il n'est pas question de chercher à faire de l'AOC la panacée dans la résorption de la crise qui frappe une grande part de notre agriculture. D'autres pistes ont été évoquées par certains de nos collègues, en particulier celle des biocarburants. Mais l'appellation d'origine contrôlée constitue bien un outil de maintien de l'activité rurale dans les zones dites « difficiles », et donc un outil de lutte contre la désertification agricole.

Monsieur le ministre, je ne conclurai pas, mon temps de parole étant largement dépassé. Mon propos était seulement d'attirer votre attention sur deux chapitres susceptibles d'aider votre réflexion. (*Applaudissements sur les traversés des républicains et indépendants, du RPR et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Hugot.

M. Jean-Paul Hugot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues ; permettez-moi d'attirer votre attention sur l'avenir des villes moyennes tant elles sont solidaires du destin de l'espace rural. L'évolution de ces villes est donc une donnée centrale, me semble-t-il, dans la politique d'aménagement du territoire.

Je ne vous parle ni des villes métropoles, mondiales ou régionales, dont le destin individuel constitue un enjeu pour notre pays, ni des villes de banlieue, dont les problèmes particuliers ont parfois exagérément occulté les difficultés des villes de province, dont je voudrais vous entretenir.

Je parlerai donc de ces 200 villes moyennes dont la population varie entre 20 000 et 100 000 habitants et qui assurent, au sein de bassins de vie, dans les espaces ruraux, une animation et un développement vitaux.

Les 11 p. 100 de la population française réunis dans les villes moyennes sont profondément solidaires des 25 p. 100 de la population totale ainsi desservis dans l'ensemble des espaces ruraux.

Nos villes moyennes sont d'un type particulier, bien identifié sur la carte européenne : ce sont des villes françaises par leur histoire ; elles n'ont pas été des chefs-lieux politiques, elles ont plutôt été des relais, notamment au cours des trois derniers siècles pendant lesquels la centralisation parisienne leur a conféré ce destin particulier.

Par ailleurs, la densité de la population française - 104 habitants au kilomètre carré - conduit nos villes moyennes à fonctionner de façon tout à fait typique par rapport aux villes moyennes allemandes, qui, pour une densité de 250 habitants au kilomètre carré, ou aux villes moyennes britanniques qui, pour une densité de 230 habitants au kilomètre carré, tissent avec leur espace rural des relations d'un autre caractère.

Il s'agit, en fait, de centres de vie, de développement de nos microrégions. Carrefours commerciaux, marchés agricoles, centres et pôles industriels, centres culturels, de formation, centres administratifs, centres sanitaires, elles occupent aussi une position stratégique, au croisement de la vie urbaine et de l'espace rural. Pôles de service, elles constituent de plus en plus des pôles de développement, qui assurent dans l'aménagement la continuité du développement industriel et agricole et qui combinent harmonieusement l'aménagement de l'espace et la gestion des populations.

Pourtant, ces villes moyennes, monsieur le ministre, manifestent aujourd'hui des signes inquiétants.

En effet, le dernier recensement a prouvé que, dans l'espace rural, si les communes périurbaines croissaient, les deux tiers des villes moyennes voyaient leur population se tasser. Ainsi, dans le bassin, la charge des équipements et des services publics est assumée désormais par une population de contribuables qui se rétrécit, alors que celle des usagers s'élargit.

Par ailleurs, l'accentuation des concentrations dans les grandes métropoles s'est faite souvent aux dépens d'un peuplement équilibré dans les villes moyennes.

Cela nous amène à préconiser une gestion des concentrations qui, d'une part, fasse prévaloir l'harmonie dans les communautés humaines et, d'autre part, refuse la rupture entre le rural et l'urbain, en encourageant les villes moyennes à assumer leurs fonctions de développement pour l'ensemble du bassin...

M. Lucien Lanier. Très bien !

M. Jean-Paul Hugot... et à assurer la continuité du développement rural avec le développement urbain.

Je retiens le mot de « continuité », qui a été utilisé par M. le ministre d'Etat, aux dépens, peut-être, des termes « équilibre » et « complémentarité ».

Il s'agit, tout compte fait, de s'éloigner tout autant du mal de vivre des grandes concentrations inhumaines que du « vivre mal » d'une province dévitalisée par les difficultés de ses villes-centres.

C'est pourquoi je me permets de vous soumettre, monsieur le ministre, les propositions suivantes.

Il faudrait d'abord donner aux villes moyennes la capacité d'assumer leur vocation de villes-centres. Pôles de développement de l'espace urbain, les villes moyennes ont prouvé leur capacité à agir seules. Le développement de la vie culturelle en province en est une preuve. L'initiative locale dépasse de loin le rôle de l'Etat, ce qui ne doit pas nous surprendre, même si l'action locale s'étend à la formation artistique, domaine dans lequel nous souhaitons voir l'Etat prendre toute ses responsabilités.

En tout cas, celui-ci doit, selon moi, reconnaître plus concrètement le rôle des villes moyennes en assurant plus rapidement les conditions nécessaires à leur développement, à savoir le désenclavement autoroutier et ferroviaire. Que deviendront, au troisième millénaire, les villes moyennes qui ne seront pas reliées à des axes internationaux ?

L'urgence des besoins dépasse peut-être, en la matière, le rythme des prévisions financières.

Il faut aussi accentuer la formation en définissant bien les besoins des villes moyennes en termes de formation post-baccalauréat professionnel court, ce qui, cela va de soi, ne concerne pas l'intégralité de la mission universitaire, et en accompagnant, par ailleurs, l'initiative en faveur des petites et moyennes entreprises.

En outre, il serait dangereux, me semble-t-il, d'abandonner la politique d'aide que développent certaines régions par le biais des primes d'aménagement du territoire, même si nous pouvons regretter, au fil des années, le tassement des moyens consacrés à ce dispositif.

Dans le domaine économique, une aide effective à la construction destinée au logement doit être combinée avec un effort majeur en faveur de la réhabilitation du patrimoine, si important, des villes moyennes.

Le renforcement des services publics devra aussi être affirmé par la poursuite de leur décentralisation au-delà des métropoles régionales. Je pense notamment à la dissémination de certains organismes et unités de défense nationale.

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le rôle que peuvent jouer les villes moyennes du Bassin parisien dans le desserrement de la surconcentration en région d'Ile-de-France.

Ce bassin naturel comporte la Picardie, la Normandie, la Champagne et, de façon privilégiée, la vallée de la Loire.

Pour assurer ce desserrement, qui est une grande mission nationale, peut-être faudrait-il traiter le sujet avec les régions d'accueil en prenant en compte, non pas par rapport aux contrats Etat-régions réactualisés, mais en tant que grand enjeu national, avec ses moyens propres.

Mais ne nous contentons pas de régler le problème du déplacement des familles du centre de la région d'Ile-de-France vers le reste du Bassin parisien, prévoyons d'accompagner cette mobilité par celle des entreprises. En effet, les villes qui accueilleront ces familles auront besoin des entreprises, qui assureront leurs revenus.

Enfin, il importe que l'accès aux services publics pour tous dans les espaces ruraux, qui pèse lourdement, sur les contribuables urbains des villes moyennes, puisse mieux s'équilibrer en termes de charges, mais aussi de retombées sur tout le bassin. Pour cela, favorisons la coopération intercommunale de bassin, qui, seule, permettra une juste répartition des charges et des retombées, répartissons l'effort financier national en confirmant la dotation de ville-centre de bassin, en l'actualisant, en la renforçant et en l'étendant à toutes les villes qui remplissent ces fonctions, au-delà des limites trop restrictives qui déterminent aujourd'hui l'affectation de cette dotation, reprenons les contrats de ville, qui,

étaient plus tournées vers l'aménagement et le patrimoine et qui, aujourd'hui, doivent confirmer le rôle de ces villes-centres dans le développement du bassin.

Certes, aujourd'hui, des circonstances éminemment regrettables ont médiatiquement concentré l'attention sur les excès de certaines banlieues, lesquels doivent bien évidemment être maîtrisés. Mais je ne voudrais pas que soient, de ce fait, occultées les difficultés des villes moyennes, chefs-lieux de bassin de vie de la province, qui connaissent elles aussi des problèmes et auxquelles il importe de donner les moyens d'assumer totalement leur vocation à l'égard du développement de l'espace rural.

Ce qui est en jeu, finalement, avec le développement de nos villes moyennes, c'est bien le destin de l'immense et divers territoire de notre province française. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Huchon.

M. Jean Huchon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas l'un des rapporteurs de la mission sur l'avenir de l'espace rural qui peut se plaindre de l'organisation de ce débat. Préoccupation majeure des élus locaux, chapitre important du programme de l'UPF, l'aménagement du territoire est une priorité affirmée du nouveau Gouvernement. Je suis sûr, monsieur le ministre, que ce débat ne manquera pas d'être suivi d'actions législatives et réglementaires qui concrétiseront votre volonté d'agir.

Nous avons connu, voilà une trentaine d'années, une véritable politique d'aménagement du territoire, c'est-à-dire une répartition harmonieuse des activités et des richesses sur l'ensemble du territoire. Au cours des années soixante, une véritable autorité, animée à l'époque par M. Guichard, et dotée de moyens importants, a régulé l'organisation de l'économie et l'implantation des activités. Le résultat était sans doute insuffisant, mais il était quand même assez satisfaisant et prometteur.

Puis vint 1973, la crise pétrolière, la crise de la sidérurgie, de l'industrie textile, de la construction navale, etc. La DATAR est devenue le pompier qui volait au secours des sinistres économiques, en oubliant, ou en ne voulant pas accomplir, sa mission première : l'aménagement.

La DATAR existe toujours, et je salue au passage ses responsables. Pourquoi son budget se réduit-il, depuis plusieurs années, comme une peau de chagrin ? Les crédits modestes que nous votons sont à peine réalisés en crédits de paiement.

Chacun d'entre nous connaît le rôle qu'a rempli la DATAR depuis trente ans. Toujours dirigée par des hommes de grande valeur, elle a travaillé de son mieux à l'aménagement de notre pays.

Les crédits que nous votons sont donc peu élevés. Cela se répercute dans les actions. Le travail de prospection des bureaux à l'étranger est difficile, faute de moyens. Il serait pourtant si important de maintenir cette prospection. D'autres le font, et mieux que nous.

J'évoquerai maintenant l'enveloppe de la PAT, la prime d'aménagement du territoire. Elle diminue au fil des ans. Aujourd'hui, elle ne s'élèverait plus qu'à 0,6 milliard de francs, ce qui est très insuffisant.

La DATAR est dirigée par une équipe compétente dont il ne faut pas compromettre l'action. Monsieur le ministre, vous connaissant depuis longtemps et appréciant votre pugnacité, je suis sûr que la période des « vaches maigres » de la DATAR est terminée. J'attends des apaisements de votre part et, surtout, des paroles qui fassent renaître l'espoir.

Je traiterai très brièvement des diverses dotations aux collectivités. L'exercice est difficile car le sujet est sensible. Il touche non seulement à la vie et aux ressources de nos collectivités territoriales, mais aussi à la susceptibilité de leurs responsables. Le rééquilibrage de la DGF n'est pas un sujet tabou. C'est d'ailleurs une action importante du programme de la majorité.

Monsieur le ministre, le système de répartition de la DGF ne donne pas satisfaction. Le mécanisme est difficile à comprendre. M. Fourcade, qui préside, avec l'autorité que l'on sait, le comité des finances locales, expose la gravité de la situation en des termes significatifs : « situation explosive », « complexité diabolique », « frénésie textuelle ».

En tout cas, il est difficile de justifier la grande différence entre les sommes perçues par habitant selon qu'il s'agit de petites communes rurales ou de villes.

Loin de moi l'intention d'accuser les villes de trop percevoir. Nous connaissons leurs charges et leurs obligations. Elles sont, en général, bien gérées et elles ont un rôle important à assumer.

Mais pourquoi existe-t-il une telle différence de traitement entre le citoyen d'une commune de 500 habitants et celui qui habite une agglomération de plus de 200 000 habitants ?

Lors de notre mission sur l'avenir de l'espace rural, nous avons étudié la situation de certains pays voisins, notamment l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. Dans les pays où la décentralisation est beaucoup plus ancienne et effective, une véritable opération de solidarité est systématiquement menée. Elle est même constitutionnelle. Je n'insisterai pas car MM. Jean François-Poncet et Gérard Larcher ont évoqué ce point mieux que je ne pourrais le faire. Je préciserai simplement que notre mission sénatoriale nous a permis de constater que, dans nombre de départements, la désertification progresse et les hommes se désespèrent.

Les mesures qui ont déjà été prises et les intentions qui ont été exprimées tant par M. le Premier ministre que par vous-même, monsieur le ministre, sont appréciées et nous redonnent l'espoir.

Le temps n'est plus aux paroles, aux discours et aux incantations ! La concertation sur la loi d'orientation doit être rapidement conduite. Rien ne serait plus catastrophique qu'un échec et la non-concrétisation des bonnes intentions exprimées ici.

Quant à la DGF, elle a déjà été évoquée à de nombreuses reprises. La classification en strates des communes n'est évidemment pas satisfaisante. Le coefficient de 1 à 2,5 est dramatique pour les petites communes ; je n'insiste pas.

Certes, la dotation de péréquation répond à un objectif louable. Il est néanmoins évident que son efficacité est complètement compromise dans la mesure où l'insuffisance de potentiel fiscal d'une commune est appréciée non pas par rapport à la moyenne nationale, mais par rapport à la moyenne de la strate de la population. Cette règle favorise les communes importantes puisque le potentiel fiscal moyen par habitant croît avec la taille de la commune. Les chiffres sont suffisamment explicites pour que je n'insiste pas davantage.

La dotation de compensation appelle les mêmes remarques. En effet, 60 p. 100 de cette dotation vont aux logements sociaux, 20 p. 100 sont répartis en fonction du nombre d'enfants scolarisés et 20 p. 100 en fonction de la longueur de la voirie communale.

A l'évidence, le critère des logements sociaux concerne les villes, alors que le critère de la longueur de la voirie communale vise les bourgs ruraux de moins de 2 000 habitants.

Un ami astucieux et fin connaisseur des arcanes de la DGF m'a fait remarquer que la dotation de voirie s'élevant, en 1993, à 4,43 francs le mètre de route communale, soit 4 430 francs le kilomètre et la réfection d'un revêtement d'une épaisseur de 3 centimètres coûtant 240 000 francs par kilomètre, la dotation dont il dispose lui permet de refaire 18 mètres de route par an et que, à ce rythme, la réfection d'un kilomètre de voie communale prendra cinquante-cinq ans. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste. – MM. Valade et Leyzour applaudissent également.*) J'admets que l'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Je précise aussi que mon ami a beaucoup d'humour !

J'évoquerai très brièvement la garantie de progression minimale, dont le résultat est catastrophique. Ainsi, en 1993, la dotation globale de fonctionnement par habitant s'est élevée à 1 771 francs pour Paris, à 1 696 francs pour Angers, chef-lieu de mon département, à 950 francs pour ma petite commune de 1 000 habitants et à 455 francs pour la commune de 800 habitants...

M. Louis de Catuelan. C'est la mienne !

M. Jean Huchon. ... d'un de mes collègues, qui est présent dans cet hémicycle mais dont la modestie m'interdit de donner le nom.

Une telle disparité mérite, bien évidemment, d'être corrigée rapidement, afin d'aboutir à une clarification compréhensible par tous.

Je ne parlerai pas de la DDR, dont la répartition est curieuse, ni de la DSU, qui a fait couler beaucoup d'encre, ni de l'inévitable péréquation de la taxe professionnelle. Il faut ouvrir ce grand dossier et mettre en place, calmement et sereinement, un système juste, qui respecte les équilibres et qui soit compréhensible à tous.

Je terminerai, monsieur le ministre, en vous faisant part de l'espoir que le pays et ses élus ressentent à la vue de ce qui se met en place aujourd'hui. Il ne faut pas céder aux vieux démons qui mettent l'accent sur l'opposition entre le milieu rural et le monde urbain, entre l'Ile-de-France et le reste du pays. Le milieu urbain étouffe de sa concentration alors que certaines zones rurales redoutent une désertification déjà bien avancée.

Il faut que les mesures qui seront prises redonnent espoir aux hommes qui, souvent, se sentent isolés ou abandonnés. Il faut que l'intelligence et la matière grise s'intéressent à ce qui se passe dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas toujours le cas. A cet égard, j'aurais beaucoup à dire. J'espère que l'élaboration de la grande loi sur l'aménagement du territoire nous permettra de nous exprimer largement.

Monsieur le ministre vous entreprenez, avec la France, un grand chantier. Comptez sur nous pour vous aider. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE ; M. Leyzour applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Raoult.

M. Paul Raoult. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur l'aménagement du territoire arrive à point nommé, je dois le reconnaître, à l'heure où la France s'interroge sur son avenir économique et doit faire face à des problèmes sociaux importants.

Il s'agit bien de savoir si l'espace français peut, par sa position géographique, sa faible densité et sa diversité, constituer un élément positif pour sortir notre pays de la crise.

Toutefois, il faut bien dire que, depuis des décennies, ce qui aurait pu représenter une chance pour la France a été vécu comme un handicap. En effet, au lendemain de la Libération, a été publié un livre appelé à un grand succès et intitulé : *Paris et le désert français*.

En 1993, on a l'impression que la situation s'est plutôt aggravée. La croissance de la région parisienne s'est accélérée et a littéralement « pompé » la population de la province. Le contraste entre les régions surpeuplées et les régions sous-peuplées ou dépeuplées s'est accentué.

Quelle est la raison de ce constat ? Tout d'abord, nous n'avons pas su résister, en particulier en période de crise, aux mécanismes de la loi du marché et au jeu naturel de la concentration des entreprises dans l'économie capitaliste.

Le problème fondamental de l'aménagement du territoire est le suivant : la société ne peut laisser au seul hasard du marché le soin de localiser, d'équiper et de faciliter, en les organisant, l'ensemble des activités humaines.

L'aménagement du territoire passe par une meilleure maîtrise des rouages de l'économie, en particulier du contrôle de l'implantation des entreprises. Pour cela, il faut une autorité politique suffisamment forte et responsable, qui fixe, en ce domaine, les règles du jeu en fonction de la nécessité d'un développement harmonieux du territoire.

Quant au problème de l'exode rural et de la désertification, l'analyse montre que la chute de la population en zone rurale s'est accélérée, mais pas partout, et avec des évolutions contradictoires qu'une politique intelligente de l'aménagement du territoire devra prendre en compte. Ainsi, 27 p. 100 de la population rurale vivent dans des communes de moins de 2 000 habitants et occupent 85 p. 100 de l'espace ; 45 p. 100 des communes rurales connaissent un déclin démographique ; treize départements sont en déclin démographique absolu. Mais on constate, dans le même temps, que des communes rurales se développent, celles qui forment de larges auréoles autour des grandes villes.

Par conséquent, s'il y a déclin démographique marqué pour certaines communes, d'autres, sous l'influence de la croissance économique urbaine proche, voient leur population fortement augmenter. Ainsi, y a-t-il exode d'un côté et implosion de l'autre. Partout, l'équilibre des communes rurales est rompu.

Il faut donc mieux contrôler ce que l'on a appelé la réurbanisation, qui a absorbé 94 p. 100 de la croissance observée au sein de population rurale entre le recensement de 1982 et celui de 1990.

On constate, dans les communes rurales, un déficit des jeunes qui ont entre vingt et trente ans. Ils quittent leur village pour aller faire leurs études ou exercer leur premier emploi. En revanche, un nombre croissant de ménages de trente à quarante ans trouvent à la campagne des logements moins chers, des services sociaux et une possibilité de scolarité pour leurs jeunes enfants.

On constate aussi un afflux de plus des cinquante-cinq ans, c'est-à-dire des retraités qui transforment leur résidence secondaire en résidence principale. Mais les collectivités rurales gardent ou reçoivent une grande partie de la population non qualifiée, surendettée, en état de grande pauvreté ou en voie d'exclusion, ce qui n'est pas sans leur poser de graves problèmes financiers graves.

M. Gérard Delfau. C'est vrai !

M. Paul Raoult. De plus, on constate un reflux des cadres moyens et supérieurs pour des motifs d'ordre professionnel ou de stratégie scolaire. Il s'ensuit une perte de matière grise et un recul de la qualité de l'encadrement social, et parfois aussi, politique.

Face à ce constat, il ne faut pas développer la peur du vide. Les communes rurales ont encore une chance de se développer. Un quart des cantons dont la densité de population est inférieure à vingt habitants au kilomètre carré ont connu une croissance démographique entre les deux derniers recensements. Les zones rurales ont des possibilités

d'attractivité : conditions et cadre de vie, faible coût des moyens de production, espaces disponibles et mise en valeur de leur passé. D'ailleurs, dans toutes ces zones, l'espace reste un enjeu pour de nouveaux usages touristiques, forestiers ou environnementaux - parcs nationaux, réserves naturelles, dont on veut préserver la valeur patrimoniale.

Il n'y a donc pas de déterminisme ou de fatalité dans la dépopulation des régions rurales. Il faut valoriser les potentialités locales en fonction des besoins de la société et gérer ces espaces intelligemment. Il faut également comprendre que, dans le même temps, les rapports entre l'agriculture et le sol, donc le terroir, ont largement évolué au point que l'on parle d'agriculture hors-sol.

L'agriculture est, elle aussi, victime de la délocalisation. Il est fini le temps où les agriculteurs produisaient un peu de tout partout. Aujourd'hui, dix départements produisent 60 p. 100 des porcs, la Bretagne, à elle seule, assurant 45 p. 100 de la production, contre 23 p. 100 voilà vingt ans ; dix départements produisent 40 p. 100 des céréales ; dix départements produisent 35 p. 100 de la viande bovine. C'est dire s'il y a une concentration et une spécialisation des productions agricoles.

Il n'y a plus forcément de cohésion entre les lieux de production et les lieux de vie. C'est pourquoi les seuls agriculteurs, aujourd'hui, ne peuvent sauver les régions rurales de la désertification.

Cependant, il faut tout de même mettre en place une agriculture moins productiviste, qui maintiendra plus d'hommes à la campagne, mais aussi une agriculture qui respecte davantage l'environnement.

Ainsi, les agriculteurs pourront tout de même être des acteurs de l'aménagement rural. Mais, dans ce domaine également, il faudra une autorité politique forte pour répondre à cette nécessaire évolution et pour empêcher les concentrations de productions abusives. Par exemple, sera-t-on capable d'empêcher la grande entreprise allemande Pohlmann d'implanter un poulailler géant de 5,5 millions de poules dans un département français ?

Les appels incantatoires ne suffiront pas. Il faut construire une nouvelle modernité rurale.

Le second axe de ma réflexion portera sur la nécessité de réfléchir à l'aménagement des régions frontalières. Ces dernières subissent la concurrence économique des régions voisines, de l'autre côté de la frontière, qui sont plus dynamiques. On constate des phénomènes d'absorption ou d'aspiration par un rachat en nombre important des entreprises françaises locales et une migration quotidienne de travailleurs français vers ces régions périphériques.

On a ainsi l'impression que le cadre géographique français craque sur ses secteurs frontaliers.

Certes, la Communauté européenne a mis en place une batterie de moyens spécifiques qui lui permettent d'intervenir, tels le FEDER, le FEOGA et le FSE. Des programmes particuliers s'y sont ajoutés, comme Résider pour la sidérurgie, Rénaval pour les chantiers navals et Réchar pour les charbonnages.

Des programmes d'initiative communautaire, tel Interreg, ont par ailleurs vu le jour.

Ainsi, la Commission attribue ses aides à différents territoires et établit une classification par objectifs.

L'objectif 1 regroupe les régions en retard de développement 1^{er} dont le PIB est inférieure à 75 p. 100 de la moyenne européenne ; l'objectif 2 concerne les régions en reconversion qui connaissent des difficultés industrielles et l'objectif 3 intéresse les régions agricoles en difficulté.

Ainsi, étant donné toute cette panoplie d'intervention de la Communauté européenne, notre politique d'aménage-

ment doit tenir compte, à mon avis, de la politique européenne. Il faut s'assurer que cette dernière répond véritablement à nos besoins nationaux, puis faire en sorte que notre politique nationale s'intègre et s'ajuste à la politique européenne d'aménagement.

J'ai pu constater dans le Nord-Pas-de-Calais des difficultés dans la mise en œuvre de ces politiques.

Ainsi, le Hainaut belge vient de bénéficier du classement au titre de l'objectif 1, alors que le Nord-Pas-de-Calais est en totalité en objectif 2. Les crédits pouvant être alloués se répartissent ainsi : 787 francs par habitant pour le Hainaut belge, soit 6 milliards de francs, contre 173 francs par habitant pour le Nord-Pas-de-Calais, soit 3,5 milliards de francs.

Or, certains territoires du Nord-Pas-de-Calais proches du Hainaut belge – Sambre-Avesnois, Valenciennois et Cambrésis – peuvent légitimement prétendre à l'objectif 1 ; mais, en France, c'est l'entité régionale qui a été retenue. On ne tient donc pas compte des disparités microrégionales. Peut-être pourrait-on proposer, dans ces conditions, un redécoupage du département du Nord ? Mais c'est un vaste débat !

Il faut donc éviter d'aggraver les différences de traitement dans une région connaissant les mêmes difficultés que son homologue situé au-delà de la frontière. Les mouvements d'intégration des régions transfrontalières doivent être stimulés par la réalisation de grandes infrastructures qui créeront des solidarités nouvelles.

Des projets existent, tel le projet interrégional Hainaut-Flandre ; des eurorégions se mettent en place, comme celle du Kent-Nord-Pas-de-Calais.

Il faut donc un aménagement national et européen ; les deux dimensions nationale et européenne sont indissolublement liées, et elles le seront de plus en plus.

L'aménagement du territoire français ne peut être conçu en dehors de l'espace européen et doit, en vertu d'une vision élargie, être un facteur d'intégration européenne. Mais dans cette perspective, nous devons nous donner les moyens d'arrêter la dérive de certains territoires par des aides financières accrues de la CEE et de la France.

En résumé, face à des régions riches, qui engrangent et multiplient les fruits de la croissance, et des régions pauvres, qui font face à des handicaps accrus, il faut mettre en place des mécanismes correcteurs et des politiques d'accompagnement.

Mais pour cela, monsieur le ministre, il vous faudra arbitrer courageusement entre des logiques contradictoires : par exemple, entre le court terme et le long terme, entre la rentabilité économique et la rentabilité sociale, entre la force du marché et la nécessité d'une cohésion territoriale.

Il faudra une vision à long terme et une démarche prospective, tout en donnant au développement local son plein épanouissement.

Il faudra aussi – c'est la difficulté majeure – que vous dégagiez des moyens financiers à la hauteur des enjeux pour la France et pour l'Europe tout entière. En avez-vous la possibilité ? Là est toute la question. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous devons encore écouter les interventions de huit orateurs inscrits et de deux ministres. Par conséquent, pour que ce débat puisse se terminer en fin de matinée, comme cela a été prévu par la conférence des présidents, je demande à chacun de s'en tenir strictement à son temps de parole.

La parole est à M. Besse.

M. Roger Besse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la France a besoin de son terri-

toire. Il est donc nécessaire qu'elle parte à la reconquête de ce dernier pour retrouver un équilibre perdu.

Les zones de montagne, mon propos se limitera à ces zones rurales à la dérive, sont caractérisées par l'immensité de l'espace, l'hétérogénéité des situations et la dimension parfois extrême des handicaps.

Quarante départements constituent le noyau le plus fragile de cet espace montagnard et peut-être le plus complexe du territoire national.

Ces quarante départements et ces six mille communes partagent souvent les mêmes difficultés, la même et lourde incertitude dans l'avenir. Certains sont essoufflés, d'autres à bout de souffle, d'autres encore en apnée !

Voilà quelques mois, M. le ministre d'Etat écrivait : « Demain, l'aménagement du territoire sera de nouveau une réalité si l'Etat, de nouveau conscient de ses besoins, le décide. »

Or, depuis, M. le ministre d'Etat et vous même, monsieur Hoefel, êtes devenus d'éminents représentants de l'Etat.

Je ne doute pas de votre volonté de décision, sachant que vous avez une conscience aiguë de l'enjeu économique, géographique et humain de nos problèmes.

Mais les quarante départements de montagne procèdent-ils tous de la même problématique ? On est en droit de s'interroger.

A l'évidence, une gradation s'impose dans l'estimation des difficultés actuelles et futures, et donc des réponses à apporter.

Tous ces départements de montagne présentent des caractéristiques communes : une localisation le plus souvent excentrée par rapport à la métropole régionale, une sous-industrialisation, des activités de sous-traitance très fragiles, un enclavement endémique pénalisant pour l'activité et pour l'image, une baisse démographique constante, un vieillissement de la population au cours des dernières décennies un rôle prépondérant de l'agriculture, qui représente encore souvent plus de 20 p. 100 des actifs.

Mais force est de constater que tous ces départements de montagne ne relèvent pas de la même thérapie.

Un traitement de fond, un traitement de choc, s'impose à chacun, au travers d'un plan ambitieux qui appelle une réponse forte, ciblée quant au territoire et concentrée au plan des objectifs.

Ce plan doit être porteur d'une nouvelle logique prenant enfin en compte la spécificité des zones de montagne ; en effet, nous savons trop où nous a conduit l'application aveugle de ratios nationaux qui, tournant le dos au bon sens et à la solidarité, nous ont laissés au bord du chemin !

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Roger Besse. Ce plan montagne que nous appelons de nos vœux doit nous libérer d'une obsession urbaine qui nous a fait tant de mal, sachant tous que, quand les campagnes s'essouffent, les villes étouffent.

Sous l'impulsion de M. le Premier ministre, de M. le ministre d'Etat, de M. le ministre de l'agriculture et de vous même, monsieur le ministre, il nous faut – et c'est un préalable – assurer et réussir l'évolution de l'agriculture.

L'agriculture est une activité vitale dont le maintien conditionne l'arrêt de l'exode rural, prélude à la désertification. Nul n'ignore, ici, la spirale infernale dans laquelle trop de communes, hier vivantes, sont aspirées : fermeture d'école, effacement puis disparition des services publics et, enfin, départ du dernier artisan et du dernier commerçant.

Dans ce contexte général très déprimé, le terme « désespérance » est malheureusement celui qui caractérise le mieux la situation actuelle.

En accord avec le plan montagne de l'Association nationale d'études municipales, l'ANEM, j'affirme qu'une des solutions aux problèmes de l'agriculture est de faire le pari de la qualité et de l'espace.

Ce pari devrait permettre aux zones de montagne d'échapper à la fatalité du déclin en offrant à l'ensemble de la collectivité nationale et européenne la richesse de leurs espaces, l'authenticité de leur accueil, la qualité et la variété de leurs productions.

Une autre préoccupation majeure doit être les infrastructures de désenclavement.

Bien que les situations soient contrastées d'une région à l'autre, le constat tragique d'insuffisance des structures routières, aériennes et ferroviaires prévaut pour la majorité de ces zones.

A cet égard, il est impératif que les programmes routiers et autoroutiers, qui ont été anormalement retardés depuis quelques années, soient repris avec énergie et soient fortement accélérés.

MM. Adrien Gouteyron et Gérard Larcher. Très juste !

M. Roger Besse. Je pense en particulier aux liaisons Est-Ouest ainsi qu'à la réalisation des percées alpines et pyrénéennes facilitant le rapprochement avec nos voisins européens.

Je n'aurai garde d'oublier, en qualité d'élu du Massif central, l'indispensable accélération des projets autoroutiers Clermont-Ferrand - Béziers, Clermont-Ferrand - Bordeaux...

M. Jacques Valade. Très bien !

M. Roger Besse. ...et Paris-Toulouse *via* Limoges.

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

Tous ces axes devront en outre être croisés par des routes nationales dignes de ce nom, aux caractéristiques modernes et adaptées, comme la route nationale 122 traversant le Cantal et la route nationale 88 reliant Toulouse à Saint-Etienne *via* Rodez, Mende et Le Puy.

Parallèlement, une attention soutenue devra être portée aux transports ferroviaires en obtenant de la SNCF que les liaisons TGV entre Paris et les différents massifs soient envisagées sans pour autant sacrifier, pour des raisons de rentabilité parfois trop vite réglées, les zones à faible population.

M. Gérard Larcher. Très bien !

M. Roger Besse. Dans le même esprit et sans nier la nécessité de certaines évolutions ou l'existence de contraintes techniques et financières pour l'entreprise SNCF, il est impératif que soient activement recherchées les modalités d'adaptation qui garantissent un minimum de desserte régulière de marchandises pour chaque département, en reconduisant notamment les mesures tarifaires compensatoires aux handicaps – je pense, à cet égard, à l'indice B *ter*.

M. Jean Cluzel. Très bien !

M. Roger Besse. Je ne peux, malheureusement, m'étendre sur les autres moyens modernes de communications que sont les lignes de transport aérien, tellement essentielles à l'environnement des entreprises ; elles accusent toutes des déficits considérables d'exploitation et des surcoûts tarifaires jugés insupportables.

Sachant que les projets routiers et autoroutiers ne pourront avoir leur plein effet qu'à moyen terme, nous demandons avec insistance que les techniques modernes de communications – télématique, câble, visioconférence, transmission satellite – soient mises à notre portée afin que l'image, la pensée et le savoir pénètrent dans nos universités, nos classes et nos foyers.

M. Paul Blanc. Très bien !

M. Roger Besse. Veillons, enfin, à la mise en place de la réforme de la tarification des télécommunications en substituant le critère du temps à celui de la distance.

M. Gérard Larcher. C'est très important !

M. Roger Besse. Monsieur le ministre, sous réserve de votre accord, une expérience originale, grandeur nature, pourrait être rapidement engagée sur un territoire constituant, et de Join, le noyau le plus fragile de notre espace central. Quatre départements du Massif central, confrontés à des problèmes identiques, animés d'une même volonté de ne pas céder à la résignation et aspirant à un projet partagé, y sont prêts.

Ensemble et solidaires, ils ont conçu un plan « Pour le cœur du Massif central », qui pourrait devenir un terrain expérimental de stratégie de revitalisation rurale.

Ce projet, qui serait leur contribution à la large réflexion que vous souhaitez engager, monsieur le ministre, conduirait, à la lumière de leur expérience, à impulser dans tous les domaines sensibles une dynamique économique, sociale, touristique et culturelle expérimentant le principe de zones de revitalisation dérogatoires au droit commun fiscal et social.

M. Gérard Larcher. Voilà une bonne idée !

M. le président. Veuillez conclure, je vous prie !

M. Roger Besse. Nous nous permettons de vous proposer une telle initiative, monsieur le ministre, car nous sommes persuadés qu'elle peut être transposable, de manière adaptée, à chaque zone souffrant de mêmes handicaps.

Mais les objectifs ambitieux et réalistes que nous nous sommes assignés ne pourront être atteints que si de nouvelles solidarités sont mises en œuvre par le biais d'une généreuse et indispensable péréquation en faveur de certaines zones de montagne.

Monsieur le ministre, malgré nos faiblesses, nous avons notre dignité de montagnards. Sachez que nous ne recherchons pas l'argent facile qui, trop souvent, cache la médiocrité. Nous demandons simplement des moyens accrus pour atteindre l'excellence dans les domaines où nous en sommes capables.

C'est sur cette perspective encourageante et mobilisatrice que je souhaite conclure mon propos en insistant, une dernière fois, sur la nécessité impérieuse de relancer une véritable politique de reconquête du territoire montagnard.

Le scénario de l'inacceptable, que nous refusons de toutes nos forces, doit être brisé par une volonté politique.

Je suis intimement convaincu que M. le ministre d'Etat et vous-même, monsieur le ministre, êtes porteurs de cette volonté, et je vous exprime ma confiance. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Barraux.

M. Bernard Barraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à souligner que j'interviens en lieu et place de M. Herni Le Breton, qui devait lui-même s'exprimer au nom de M. Claude Huriet. (*Sourires.*)

Le 29 avril dernier, M. Huriet vous avait interrogé, monsieur le ministre, sur la coopération intercommunale, volet particulier de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. C'est avec une très grande satisfaction qu'il avait noté que vous prorogeriez jusqu'au 31 décembre le délai d'élaboration des schémas départementaux.

Concernant les incitations financières et fiscales en faveur de la coopération intercommunale – majoration de la dota-

tion globale de fonctionnement, éligibilité à la dotation de développement rural, récupération de la TVA dès l'année en cours - pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer que ces incitations ne seront pas remises en cause et nous indiquer si l'évolution de la DGF permettra de maintenir durablement un avantage pour les communes regroupées dans le cadre de la loi du 6 février 1992 ?

Au sujet du maintien des services publics en milieu rural, notre ami Claude Huriet avait déposé, avec neuf de ses collègues, dont je suis, une proposition de loi n° 439 permettant, par un mécanisme simple de fonds de concours alimenté par un prélèvement sur l'enveloppe affectée aux transports scolaires des départements, le maintien de postes d'instituteurs en milieu rural.

Il serait particulièrement agréable à mon ami Claude Huriet que vous puissiez lui indiquer quelle suite le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Enfin, concernant plus précisément la Meurthe-et-Moselle, la Commission européenne vient, dans le cadre de la révision des règlements relatifs aux fonds structurels, de présenter des propositions.

L'accent est tout d'abord mis sur l'objectif n° 1, concernant les régions structurellement en retard.

Par ailleurs, une plus grande flexibilité des conditions d'éligibilité à l'objectif n° 2, qui s'applique aux régions en déclin industriel, est souhaitée.

Enfin, une augmentation des ressources au profit de l'objectif n° 5 B pour le développement des régions agricoles serait la bienvenue.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations, les Etats membres devront présenter leurs plans nationaux de développement régional.

Dans cette perspective, il est impératif que le Gouvernement prenne en compte et appuie les propositions du conseil général de Meurthe-et-Moselle et de son président qui, en accord avec le représentant de l'Etat, demandent l'éligibilité de la région de Briey à l'objectif n° 2 et du Lunévillois à l'objectif n° 5 B.

Les propositions du conseil général entrant dans le cadre des aménagements prévus par la Commission de Bruxelles, mon ami Claude Huriet compte beaucoup sur le soutien du Gouvernement pour qu'elles soient intégrées dans le plan national.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, de présenter quelques remarques personnelles. Elles seront très brèves, rassurez-vous.

Dans le vaste et ambitieux programme dont vous avez la charge, messieurs les ministres, nous estimons que le développement rural doit absolument occuper une place de choix.

Je ne vous apprend rien de nouveau, ces 90 p. 100 de communes rurales de moins de 2 000 habitants - que l'on accuse trop facilement de n'être plus rien d'autre que le réservoir de notre soutien sénatorial - représentent en réalité les mille ans d'histoire de notre pays, dont nous sommes tous - dont vous êtes tous - issus.

Le plus grand des affronts qui ait pu être fait à ces petites communes rurales, plus encore que la condescendance dont elles ont été gratifiées pendant un certain nombre de décennies, c'est l'indifférence dont elles font aujourd'hui l'objet, l'indifférence que vous allez compenser, j'en suis sûr.

Passivement, le carnage démographique et économique dont elles ont été l'objet a été trop longtemps considéré comme une fatalité inéluctable puisque, pour un trop grand nombre de responsables nationaux, elles n'étaient rien d'autre que le vestige d'une civilisation désuète et anachronique.

Depuis plus d'un siècle, le développement industriel les a vidées de leurs bras, les guerres les ont vidées de leur sang et le progrès scientifique les a vidées de leur potentiel cérébral.

C'est un véritable miracle qu'elles aient survécu et que leurs rescapés - dont je fais partie - aient pu continuer à se battre avec autant d'acharnement, d'opiniâtreté et de persévérance. Car nos petites communes sont là, monsieur le ministre, et bien vivantes, malgré le mauvais sort que, régulièrement, on a voulu leur jeter.

Leurs élus s'efforcent de sauver, chaque fois que c'est encore possible, une école, un commerce, une exploitation agricole, une entreprise. Mais le combat a toujours été inégal. Pourtant, leurs quelque cinq cent mille conseillers municipaux représentent une force extraordinaire. Afin de sauver ce qu'il est encore possible de sauver, ils mettent à la disposition de la collectivité, sans réserve, leur bonne volonté, avec, comme seule arme, leur parfaite connaissance du terrain.

Nous, les élus ruraux, ne sommes que des gagne-petit. Nous ne faisons rien de spectaculaire, mais notre présence constante au milieu des difficultés permanentes de nos communes nous a permis de faire en sorte que la population rurale ne perde jamais espoir.

Nous avons des projets réalistes, dans tous les domaines. Nous savons bien qu'aujourd'hui la France traverse une crise profonde. Or nous, la crise, nous la connaissons, monsieur le ministre : nous sommes en crise depuis si longtemps ! Mais nous avons besoin que soient injectés, maintenant, des moyens pour poursuivre et développer la diversification de notre agriculture, grâce notamment au tourisme et à l'action culturelle sous toutes ses formes.

Surtout, nous devons susciter, aider et accompagner toutes les initiatives privées, dans tous les domaines, car celles-ci ont toujours été la pierre angulaire de l'édifice économique rural.

Laissez-moi m'attarder quelques instants sur l'expression « initiative privée ».

M. le président. Ne vous attardez pas trop, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

M. Bernard Barraux. Je conclus, monsieur le président !

Aujourd'hui, cette expression fait fantasmer tous les inspecteurs de l'ANPE. Pourtant, vous savez comment les initiatives privées ont été traitées pendant si longtemps ! Lorsqu'elles réussissaient, elles semblaient suspectes ; quand elles échouaient, elles étaient condamnées sans appel.

Un certain 29 septembre 1991, les Parisiens ont compris notre détresse, car les habitants des grandes villes ont besoin de nous autant que nous avons besoin d'eux. Les transhumances hebdomadaires ne sont-elles pas là pour nous le prouver ? La concentration urbaine est si difficile à vivre que les citadins doivent absolument venir se régénérer régulièrement dans les oasis que nous réussissons encore à préserver.

Alors, donnez-nous tous les moyens de poursuivre notre action. Le monde moderne ne peut absolument pas se passer de son milieu rural. Ce ne sont pas les prêchi-prêcha des écolos qu'il nous faut, de ces écolos qui ne font rien d'autre que de dire sans le faire ce que font sans le dire chaque jour nos paysans !

Qu'avons-nous besoin, aussi, de ces intellectuels technocrates, qui viennent d'inventer un remède miracle...

M. le président. Monsieur Barraux, je vous demande vraiment de conclure !

M. Bernard Barraux. ... grâce auquel les petites communes pauvres, en s'associant, deviendraient subitement et miraculeusement riches ! Pour la pratiquer depuis fort longtemps, nous connaissons l'intercommunalité aussi bien qu'eux !

Nous avons besoin de vrais contrats avec la nation, simples, clairs et renouvelables, qui nous permettent de faire face à la mission qui nous a été confiée et de la poursuivre. En effet, n'oublions jamais que notre espace rural, dans lequel nous nous battons, ne nous a pas été donné par nos pères : nous l'avons seulement emprunté à nos enfants. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Valade.

M. Jacques Valade. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à partir de la déclaration du Gouvernement, le présent débat d'orientation permet à chaque orateur d'évoquer sa perception de l'espace qui l'entoure ; M. Barraux vient d'en faire la très brillante démonstration.

Cet espace est constitué de territoires, de paysages, d'hommes et de femmes, d'entreprises et d'institutions.

Je suis frappé de la très grande similitude qui existe entre, d'une part, le fonctionnement du corps social et socio-économique et, d'autre part, celui des systèmes biologiques. L'ensemble est fondé sur une série d'équilibres étroitement dépendants les uns des autres et la moindre modification à une extrémité de cet ensemble peut avoir des conséquences immédiates, parfois non prévisibles, sur l'autre extrémité.

Si cette remarque peut paraître banale, elle n'en reflète pas moins notre réalité quotidienne : l'arrivée du TGV dans une région s'accompagne souvent de la disparition de lignes devenues secondaires ; les contacts de proximité disparaissent lorsqu'une route est transformée en autoroute pour promouvoir rapidité de déplacement et sécurité, car on ne peut plus s'arrêter en chemin.

Il en va de même pour l'aménagement du territoire. Il a déjà été beaucoup dit sur le conflit entre ruralité et zones urbanisées, sur les rapports entre Paris et l'Île-de-France, d'une part, et la province, d'autre part, sur les disparités opposant régions riches et régions pauvres.

Le groupe du RPR a souhaité que je m'exprime sur la situation des métropoles régionales et sur les régions, base de ce qu'il est convenu d'appeler « la France profonde ».

Les métropoles régionales sont au cœur des grandes mutations politiques, économiques et sociales. Elles sont indispensables à l'équilibre des régions. Sans une métropole puissante, dotée d'équipements de haut niveau que seule une masse critique importante permet et justifie dans certains secteurs stratégiques - communications, équipements hospitaliers, universitaires, bancaires - il n'y a pas de région forte.

Il faut donc concilier l'indispensable décentralisation, qui vise à équilibrer Paris et sa région avec l'ensemble du territoire national, et une bonne répartition vers ce qui fut considéré, dans le passé, comme des métropoles d'équilibre, dont le rôle de contrepoids à l'égard de Paris et de moteur régional reste à préciser.

La mise en œuvre de la régionalisation a été, à cet égard, significative : les compétences transférées aux régions ont favorisé l'émergence du pouvoir régional.

A ce sujet, monsieur le ministre d'Etat, plusieurs problèmes se posent. Il serait absurde de transposer aux rapports entre les métropoles régionales et l'espace régional les problèmes que connaissent Paris et la région parisienne à l'égard du territoire national.

La planification régionale doit constituer, si elle est bien conduite par les conseils régionaux, en concertation avec les collectivités locales, villes et départements, mais aussi avec tous les acteurs économiques, une bonne réponse, que l'on pourra répercuter sur les contrats de plan Etat-région.

Il faut donner aux grandes villes, aux métropoles - et plus particulièrement aux villes-centres - les moyens d'assurer leurs charges. La perte qu'elles ont subie ces dernières années est intolérable. Il faut revoir les critères d'attribution de la DGF.

Les nouveaux ensembles régionaux sont devenus non seulement des éléments structurants de l'ensemble national, mais également le moteur de l'Europe des régions. Il s'agit là d'une donnée nouvelle qui s'impose de plus en plus et que nous devons prendre en compte, car elle constitue une nouvelle dimension interrégionale.

C'est ainsi qu'au sein de la communauté nationale les régions du sud de la France sont associées dans une réunion Grand Sud - Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur non pas seulement pour se réunir ici ou là, mais pour conduire des programmes précis.

Il faut également considérer qu'il existe, au sein de l'Europe, une nouvelle dimension : l'arc Atlantique, destiné à rééquilibrer l'ouest de l'Europe - M. Yvon Bourges l'a évoqué ce matin - et l'association Sud-Europe Atlantique constituent des entités fortes reconnues, en particulier à Bruxelles, disposant de moyens et constituant une masse de manœuvre non négligeable.

Cette interrégionalité s'exprime également entre régions voisines ne faisant pas partie des mêmes ensembles nationaux. Pour nous, en Aquitaine, il est évident que le Pays Basque espagnol, l'Euzkadi, et la Navarre sont des partenaires privilégiés et indispensables.

En termes d'aménagement de nos territoires respectifs, le choix de la liaison TGV Paris - Madrid par la façade atlantique est déterminant pour notre avenir. La volonté est partagée et s'exprime autant à Paris et à Madrid qu'à Bordeaux et à Vitoria, mais aussi à Bruxelles. La coopération transfrontalière est désormais une réalité.

Dans cette nouvelle dimension des grandes villes et des régions, d'autres initiatives ont été prises qui débouchent sur le même type d'actions ; les eurocités et les eurométropoles en sont la traduction.

La position de la France dans la Communauté économique européenne doit nous permettre de jouer un rôle éminent. Deux conditions, en apparence contradictoires, doivent cependant être remplies.

La première est que l'osmose de ces métropoles avec les villes moyennes, ainsi que M. Jean-Paul Hugot l'a évoqué ce matin, soit bien établie. Cela doit et peut se résoudre sur le plan régional entre les collectivités des différents niveaux et les différents acteurs économiques.

La seconde condition est que ces métropoles, qui sont, en dehors de Paris, notre vitrine en Europe et dans le monde, disposent de réseaux de communications routier, ferroviaire, aérien et modernes.

L'aménagement contemporain du territoire doit s'affranchir de tout centralisme anachronique. La volonté de l'Etat doit s'exprimer pour faire respecter un équilibre harmonieux dans les régions, mais l'Etat doit permettre à ces régions d'assumer leur développement et leur destin.

J'ai évoqué les métropoles et leur émergence européenne, les régions dites « périphériques » et leur volonté d'actions interrégionales, voire transfrontalières. Si nous voulons que ces développements se réalisent à l'échelon national et européen - nous sommes un certain nombre à être attachés autant à l'un qu'à l'autre - il faut que la politique gouvernementale soit clairement exprimée et efficacement mise en œuvre.

A cet égard, l'Aquitaine - vous me permettrez cette évocation - est un exemple significatif. Notre espace rural doit

être protégé, aménagé, conforté. Tradition, savoir-faire, esprit d'entreprise ne peuvent s'accommoder de désertification.

Ne donnons pas à nos agriculteurs, notamment aux plus jeunes d'entre eux, la seule possibilité de se réfugier dans les villes et d'accroître ainsi les difficultés qui sont déjà les nôtres. Donnons-nous, au contraire, la possibilité d'inverser ce flux migratoire que nous déplorons tous.

Par ailleurs, l'Aquitaine a une spécificité industrielle dans le domaine des hautes technologies et des industries de pointe qui est remise en cause par des décisions du pouvoir central.

Voilà longtemps que nous avons joué la carte de l'intelligence, des nouveaux matériaux et des nouveaux procédés ! Or, les industries de l'armement, de l'aéronautique et de l'espace, qui ont été bâties chez nous voilà plus de vingt ans grâce à la volonté partagée de l'Université et des centres de recherche, en passant par les grands groupes industriels publics et privés, les collectivités et jusqu'au moindre sous-traitant, connaissent actuellement les plus grandes difficultés.

Monsieur le ministre d'Etat, à cet égard, l'Aquitaine est sinistrée. De ce fait, notre taux de chômage est très largement supérieur à la moyenne nationale. Nous attendons du Gouvernement la prise en considération de ce problème et des solutions à l'élaboration desquelles nous sommes prêts à participer.

Enfin, la mise en valeur de l'espace aquitain, qui est une de nos richesses, entre le littoral atlantique et l'Aquitaine des vallées, nécessite l'achèvement de notre arrimage tant national qu'euro-péen. Le TGV Paris-Bordeaux, TGV Aquitaine Sud-Europe Atlantique, est indispensable, ce qui suppose la mise à l'étude immédiate et la mise en chantier de la section Tours-Bordeaux.

Avec l'amélioration de la desserte vers Dax et l'Espagne, nous détenons la clé de la liaison Paris-Madrid et du désenclavement des régions de l'Atlantique.

M. Guy Robert. Très bien !

M. Jacques Valade. Les liaisons routières ou autoroutières Bordeaux-Clermont-Ferrand, Valence-Saragosse-le Somport-Pau-Bordeaux, le franchissement de l'estuaire de la Gironde, le désenclavement du Lot-et-Garonne et de la Dordogne sont autant de dossiers, bien connus des services de l'Etat, auxquels nous sommes passionnément attachés.

La mise en valeur de l'espace rural, le maintien et le développement des activités industrielles et tertiaires, le développement du tourisme, tout passe par le désenclavement !

J'ai évoqué les problèmes tels que nous les ressentons en province, dans nos métropoles, nos villes et nos régions. Ce débat d'orientation est, pour nous, stratégique. Il nous fait espérer, dans le cadre de la solidarité nationale, une meilleure répartition de la richesse nationale et du développement.

Ce nouvel aménagement du territoire ne peut qu'être le fruit d'un partenariat entre les acteurs de la vie locale, les collectivités municipales, départementales, régionales et l'Etat.

Sans doute serons-nous, messieurs les ministres, des partenaires exigeants, mais nous serons des partenaires loyaux, conscients que les efforts du Gouvernement vont dans la bonne direction, ce qui constitue pour nous une raison renouvelée de le soutenir. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, quand on évoque l'aménagement du territoire, on a coutume de traiter le problème du

maintien des services publics en milieu rural et celui des grands aménagements structurants ou d'évoquer le rôle important de la DATAR. De cela, nous sommes tous parfaitement conscients.

Nous le savons, le Sénat, grand conseil des communes de France, s'est toujours préoccupé de l'aménagement du territoire et de l'avenir de l'espace rural.

C'est un débat permanent ; nous devons veiller à ce qu'il soit évolutif.

Depuis plusieurs mois, un groupe de sénateurs, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, effectuée, au nom de la commission des affaires culturelles, une mission d'information sur l'aménagement du territoire, sous l'impulsion de notre collègue Jean François-Poncet, dont l'intervention, hier soir, a été appréciée à sa juste valeur.

Notre mission, qui doit procéder encore à plusieurs auditions, a programmé des déplacements à l'étranger et en province. Prochainement, un rapport formulera un certain nombre de propositions concrètes qui déboucheront, je l'espère, sur une prise en considération rapide de la part du Gouvernement.

J'aborderai, pour ma part, la question du logement, ainsi que le rôle des bourgs-centres.

Le logement en milieu rural est facteur d'aménagement, mais il est aussi facteur de développement.

Dynamiser l'espace rural, le rendre attractif à une population nouvelle, jeune, voilà un objectif ambitieux. Encore faut-il s'assurer que les conditions d'accueil soient réunies.

Or, un constat s'impose. Selon une étude réalisée en 1990 par la fédération nationale de l'habitat rural, deux habitants sur dix sont locataires en milieu rural, contre quatre sur dix en moyenne sur le plan national. Cela peut traduire un mode de vie inhérent aux populations rurales.

Mais un autre constat est plus préoccupant ; du moins, il est explicite : le milieu rural compte 2 p. 100 de logements locatifs HLM, alors que la moyenne nationale est de 14 p. 100. C'est une évidence, il est aujourd'hui impossible que des jeunes ménages s'installent ailleurs que dans les grands ensembles urbains ou à leur périphérie.

Pendant de nombreuses années, l'aide publique en matière de logement a été dirigée vers les villes et leurs agglomérations. Il s'agissait, alors, de construire, de réhabiliter pour répondre à une forte demande. Cela correspondait, il est vrai, à un réel besoin.

Mais il est aujourd'hui indispensable de procéder à un rééquilibrage en faveur du milieu rural, notamment dans la programmation et dans la répartition des prêts locatifs aidés, les PLA, des prêts locatifs sociaux, les PLS, et des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, les PALULOS.

Ayant l'expérience du fonctionnement des sociétés de crédit immobilier et des sociétés anonymes d'HLM, je peux vous assurer que, dans tous nos départements, nombre d'élus – conseillers généraux ou maires – souhaitent que soient réalisés, sur leur territoire, des petits ensembles collectifs bien intégrés ou des lotissements de maisons individuelles locatives.

Ils manifestent également un très vif intérêt pour les procédures d'acquisition-réhabilitation d'immeubles et pour leurs modalités de financement, extrêmement importantes. Dans tous les cas, la notion de qualité architecturale est toujours soulignée.

Les vœux de ces élus traduisent les demandes qu'ils enregistrent, et qui ne peuvent être satisfaites. Trop souvent, l'enveloppe des crédits PLA est affectée aux opérations urbaines et périurbaines, les besoins étant également cruciaux, bien sûr, à ce niveau.

Le Gouvernement doit affirmer sa volonté d'aménagement du territoire en demandant aux préfets et aux directeurs départementaux de l'équipement de procéder à une meilleure répartition de l'aide publique au logement, en particulier des aides à la pierre. Les conseils départementaux de l'habitat, composés notamment d'élus, de représentants de l'Etat, de responsables d'organismes d'HLM et d'associations, devraient, à cet égard, jouer un rôle plus actif et plus déterminant.

Dans sa déclaration de politique générale, M. le Premier ministre a indiqué qu'il avait l'intention de consacrer de nouveaux moyens au logement. M. le ministre du logement a annoncé le financement de 11 000 prêts locatifs aidés en plus des 90 000 déjà inscrits dans la loi de finances de 1993.

Il est absolument indispensable que les communes rurales puissent en bénéficier, que les procédures d'attribution soient assouplies et permettent une rapide mise en place des crédits affectés à ce secteur, compte tenu de l'attente des collectivités concernées.

Les agglomérations sont saturées, des tensions existent. La question est de savoir si l'on procède à la construction de logements là où ils sont nécessaires.

Bâtir en milieu rural suppose une vision politique courageuse, volontariste, audacieuse. Ce choix est la condition d'un territoire aménagé, équilibré, où le bourg-centre, souvent synonyme de chef-lieu d'arrondissement ou de canton, doit assumer pleinement son rôle.

Ce choix détermine aussi le maintien des services publics, essentiels dans le monde rural : l'école, la poste, la gendarmerie, la subdivision de l'équipement, etc.

Le logement doit être également facteur de développement du milieu rural, car il va de pair avec la création d'activités nouvelles.

Je rappelle trois propositions que formulait la mission d'information sénatoriale chargée d'étudier l'avenir de l'espace rural, en mars 1991 : la création de « zones de revitalisation rurale », la création d'agents du développement rural ; l'implantation en milieu rural d'universités, de centres de recherche, de filières menant au BTS.

Nous sommes fermement convaincus que la concentration de pôles universitaires se conjugue avec celle des entreprises.

Inspirons-nous de la politique d'aménagement conduite en Allemagne, notamment dans les *Länder*, où les responsables élus, en accord avec les universitaires, ont su développer des établissements d'enseignement supérieur équivalents aux IUT dans des cités de taille moyenne. L'expérience y est concluante et mérite réflexion.

L'aménagement du territoire se conçoit aujourd'hui dans l'espace européen. Les bourgs-centres en sont le premier échelon, car ils seront le moteur d'une stratégie de développement du monde rural et des régions françaises.

Le Gouvernement s'engagera-t-il dans cette perspective ? Nous le souhaitons très vivement.

Souvent est évoqué le réseau des villes européennes ; on doit également concevoir, dans notre pays, celui des bourgs-centres, autour des capitales régionales. Ils sont complémentaires.

Mes chers collègues, nous mesurons plus que jamais combien l'aménagement du territoire est complexe. Le Sénat est honoré, aujourd'hui, de ce débat, auquel nous sommes très nombreux à apporter notre contribution. Mais, il ne doit pas être un simple événement qui rythme le travail de notre assemblée.

Une politique d'aménagement du territoire réaliste implique un programmation, une planification. Elle prépare le pays au défi européen de demain.

Le Gouvernement sera-t-il favorable à une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ?

Messieurs les ministres, mes chers collègues, nous attendons du Gouvernement des engagements significatifs, notamment dans la phase de préparation et d'élaboration de la loi de finances de 1994, ainsi qu'à moyen terme. C'est alors que nous serons en mesure de formuler un jugement objectif sur la politique qu'il entend conduire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ostermann.

M. Joseph Ostermann. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, les nombreuses interventions dans ce débat prouvent, si besoin en était, que l'aménagement du territoire sera incontestablement l'un des enjeux essentiels auxquels notre pays aura à faire face. Par conséquent, il s'agit de l'un de nos grands chantiers du XXI^e siècle.

De nombreux rapports du Sénat ont souligné l'importance et l'urgence pour l'avenir de notre pays de la mise en œuvre, dans ce domaine, d'une politique nouvelle, cohérente et ambitieuse.

Le débat qui se déroule aujourd'hui pose au Gouvernement plus de questions qu'il n'apporte de réponses, mais il constitue un ensemble de pistes de réflexion. Avec vous, messieurs les ministres, avec le Gouvernement, les élus seront appelés à participer à la réflexion qui s'engage afin d'apporter des réponses concrètes à nos concitoyens.

Je rejoins pleinement, en qualité d'élu rural, nos collègues qui ont exprimé, sous différentes formes, leurs légitimes inquiétudes devant la désertification de certaines zones rurales. La décision de M. le Premier ministre, avec effet immédiat, de suspendre toute fermeture de services publics en milieu rural, écoles comprises, me semble être une décision sage et courageuse.

En revanche, la revitalisation des zones rurales nécessite d'abord un contrat de confiance, la création de structures agrotouristiques, une meilleure revitalisation des zones agricoles, mais aussi la création de postes de travail dans l'industrie et l'artisanat. Ces trois conditions du développement me paraissent indispensables et indissociables.

L'aménagement du territoire ne doit pas opposer les zones rurales aux zones urbaines. Il doit néanmoins apporter des réponses aux interrogations de tous les agriculteurs notamment ceux qui sont situés en zones de montagne. En effet, l'agriculture sera appelée à jouer demain un rôle prépondérant en matière de conservation des paysages.

Monsieur le ministre, l'aménagement du territoire devra, au-delà des intentions, répondre à trois critères : être conçu dans la durée, disposer des moyens financiers nécessaires et, surtout, traduire une forte volonté du Gouvernement. Or il me semble que ces trois critères ont fait défaut jusqu'à maintenant.

Je constate cependant que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, au cours de son récent voyage en Corse, a clairement affirmé ces impératifs.

Elu alsacien, je suis particulièrement sensibilisé au rôle majeur et irremplaçable que doivent jouer les zones frontalières dans le vaste ensemble de l'aménagement du territoire, à un moment où la construction européenne connaît – ne nous voilons pas la face – quelques difficultés.

Les zones frontalières ont toutes une spécificité ; elles connaissent toutes des points forts et des points faibles. Il s'agira d'en tenir compte, messieurs les ministres, au moment de prendre des décisions.

Hélas, les quelques minutes dont je dispose ne me permettent pas de faire le tour de l'Hexagone afin d'évoquer les difficultés inhérentes à chacune de nos zones frontalières

qui, de par leur nature même, sont appelées tout naturellement à collaborer, à commercer et à échanger avec leurs voisins, et ce de façon soutenue, et continue.

Permettez-moi, cependant, de citer notre collègue M. Blanc qui a mis en exergue le déséquilibre entre les lenteurs d'une administration française - par certains aspects très tatillonne dans ses procédures et peu décidée à venir à la rencontre de l'appareil industriel - et l'efficacité et le réalisme dont témoignent les institutions similaires en Espagne.

Il en est de même dans d'autres régions. Dans l'est de la France, et tout spécialement en Moselle - notre collègue M. Husson aurait aimé intervenir pour le souligner - nous savons combien la région tout entière a été confrontée aux dures réalités des mutations économiques, perdant des pans entiers d'une industrie traditionnelle.

Bien sûr, la Moselle a réagi, mais aussi l'Alsace, le Doubs et d'autres zones frontalières qui sont aujourd'hui exposées à un double danger : la perte d'emplois résultant de la grave situation que connaît notre économie nationale et le retour d'un nombre important de frontaliers, licenciés dans leur pays d'accueil.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, cette difficulté ne peut être occultée. Les frontaliers, enviés pendant quelques années, sont désormais confrontés à des problèmes administratifs liés à leur retour.

La création d'une commission de médiation par bassin d'emploi me semble indispensable afin de régler les cas litigieux, sans créer de traumatismes graves ; déjà, de nombreuses manifestations s'annoncent ici et là.

Enfin, dans ce débat, la péréquation financière entre les régions prétendues riches et les régions pauvres a bien souvent été évoquée.

Attention ! en nous engageant dans cette voie, nous risquons un nivellement par le bas. D'ailleurs, vous avez affirmé, hier, monsieur le ministre, que l'égalitarisme ne sera pas forcément recherché.

Faut-il rappeler que les régions frontalières ont été, sans doute plus vite que d'autres régions françaises, confrontées à la dure concurrence économique internationale, ce qui les a amenées - tel est le cas, notamment, de l'Alsace - à élaborer des outils de promotion à l'étranger, ou encore à consacrer des crédits considérables à la création des zones d'activités les plus diverses et à encourager, par différents mécanismes, l'implantation industrielle ?

Dans l'examen des mesures à prendre, il faudra impérativement tenir compte de ces facteurs.

Enfin, les zones frontalières participent à une coopération internationale des plus poussées en matière universitaire, de voies de communication, d'environnement ou encore de gestion des déchets ménagers et industriels. Or, il faut aussi soutenir cette dimension particulière.

Vous comprendrez que je me permette, en terminant mon propos, d'évoquer quelques préoccupations spécifiques à l'est de la France, voire à l'Alsace, région considérée comme faisant partie des régions à fort potentiel économique.

Nous avons le sentiment que l'Alsace, zone frontalière par excellence, est amenée à supporter des contributions financières multiples.

Tout d'abord, l'Alsace finance, comme bien des régions françaises - quoi de plus normal ! - son développement ; elle compte peu de zones classées et peu d'aides européennes.

Ensuite, la région Alsace et le département du Bas-Rhin sont appelés à participer à la péréquation financière instaurée depuis peu de temps, péréquation discutable mais surtout inefficace.

Enfin, l'Alsace est appelée à participer lourdement à la création d'équipements structurants indispensables à l'avenir d'une région française située dans le couloir rhénan et devant supporter la concurrence et le développement de son voisin.

Ainsi, je vous rappelle, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, que les régions, les départements et les villes de l'est du territoire sont les seules à participer financièrement à la réalisation du TGV Est européen. Cette situation nous semble intolérable.

Le TGV constitue un maillon essentiel du devenir de Strasbourg, ville européenne. Mais le TGV Est européen doit devenir incontestablement un maillon des liaisons ferroviaires entre Paris et l'Allemagne et, demain, l'Europe centrale.

Je formulerai les mêmes remarques en ce qui concerne le pont sur le Rhin, le désenclavement routier, le développement de l'aéroport international et le canal à grand gabarit reliant le Rhône au Rhin.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Joseph Ostermann. Cette vision de l'aménagement du territoire nécessite des moyens lourds ainsi qu'une action et une volonté à long terme. Nous connaissons les problèmes budgétaires et nous sommes conscients des difficultés de programmation.

Mais, par ces exemples, je tiens à prouver que seul l'Etat peut instaurer la péréquation financière nécessaire et, à travers les moyens financiers dégagés avec les départements, les régions, les villes et les bourgs, redonner véritablement l'impulsion indispensable à la revitalisation des zones rurales, donc à l'aménagement du territoire.

Je formulerai deux remarques pour conclure mon propos.

En premier lieu, l'aménagement du territoire devra inciter à une forte mais volontaire collaboration intercommunale, autour de bassins économiques et de vie ayant des tailles suffisantes pour créer des synergies.

En second lieu, dans les réflexions qui déboucheront sur des décisions et des textes nouveaux encadrant l'aménagement du territoire, faites en sorte, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, que les zones frontalières puissent, demain comme hier, rester de véritables laboratoires d'expérimentation de la collaboration transfrontalière et qu'elles puissent, au même titre que d'autres régions françaises, soutenir la compétition et devenir de véritables artisans de la construction européenne.

C'est pourquoi il faudra en tenir compte dans la détermination des zones classées et aidées par la Communauté économique européenne en matière non seulement d'industrialisation mais aussi de projets transfrontaliers lourds, indispensables à un bon équilibre de notre territoire national et à un développement harmonieux de cette même Communauté européenne. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, nombreux ont été les sénateurs à ressentir la crainte de la désertification d'une partie du territoire et à s'interroger sur l'avenir d'un monde rural confronté à de dures adaptations.

Le risque existe bien, en dépit des meilleures intentions du Gouvernement, que l'essentiel des soutiens n'aille vers les secteurs les plus porteurs dans un environnement économique de forte concurrence et, de surcroît, en stagnation.

Comment corrigera-t-on l'hégémonie de la région parisienne et comment en arrivera-t-on à dire que, dans ce scénario de l'impossible qui s'annonce, nous serons tous prioritaires ?

Cela me paraît difficile, car il faudra faire des choix. Permettra-t-on aux espaces ruraux de trouver un nouvel équilibre ?

Les rapports, les études, les débats n'ont pas manqué, mais il n'en demeure pas moins que certaines études prospectives laissent craindre l'« abandon » d'une large part de nos zones rurales, tout particulièrement du Massif central.

Le Massif central, c'est à la fois l'Auvergne, le Limousin, une partie des régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Cet énorme territoire ne se sent pas vocation à devenir la « réserve d'Indiens de l'Hexagone ».

Certes, il comprend bon nombre de zones fragiles parmi les 2 800 cantons identifiés d'un point noir sur la carte de France établie par la DATAR. Ces zones fragiles sont des zones à fort handicap – Cévennes, Alpes du Sud, Corse, diagonale Meuse-Massif central, Pyrénées – déjà fragilisées par le déclin de l'industrie et de l'agriculture.

Parmi les plus touchés, je citerai les départements de la Creuse, du Cantal, de la Lozère et de l'Ariège ; déjà structurellement faibles et pauvres, même si la révision des bases de la fiscalité locale corrigera un peu cette image.

Ne pourrait-on pas expérimenter dans ces territoires un traitement particulier, en s'appuyant sur la réforme des fonds structurels, et adapter la fiscalité, à l'instar des trois zones franches ou des opérations expérimentales lancées dans le nord Avesnois ? Je remercie M. Besse d'avoir évoqué tout à l'heure ce problème à la tribune.

On ne pourra aider les départements de ce type à s'en sortir que par des mesures dérogatoires, telles que des modulations financières en leur faveur dans les contrats de plan ou des procédures européennes de type PDZR.

Un appui important sera apporté par l'intercommunalité, dont le rôle est déterminant en matière de développement endogène, quand il en reste.

J'ai entendu avec satisfaction M. Fourcade confirmer le renforcement, qu'il souhaite vivement, du rôle péréquateur de la DGF. Mais il faudra aussi libérer certains départements de charges en augmentation exponentielle – par exemple, les allocations aux handicapés adultes – et, à tout le moins, saisir le comité d'évaluation des charges de la décentralisation de ce problème.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Michel Moreigne. Dans le Massif central, ma région, la réalisation du programme routier dans les délais prévus, concourant ainsi à son amarrage aux grands courants d'échanges européens, est une priorité, qu'il s'agisse de la route nationale 145 – que vous avez récemment empruntée, monsieur le ministre d'Etat – de l'autoroute A 89, de l'autoroute A 20 et des autres.

La conversion de l'économie de cette région pour la mise en place de nouvelles offres territoriales reposant sur des produits types à forte valeur ajoutée est également une nécessité.

Enfin, il faut mettre l'accent sur la compétitivité de ses entreprises, en plaçant le Massif central à égalité de chances avec les autres territoires, au travers d'un dispositif d'aide adapté.

Pour autant, un développement économique et social durable ne peut être assuré que s'il est territorialement équilibré. Cet équilibre ne peut plus guère être le fruit d'une évolution spontanée. Il implique désormais la mise en place de politiques fortement volontaristes, comme l'a excellemment exprimé, hier, M. Cluzel.

Comment faire autrement que de se fixer comme une ardente obligation un aménagement du territoire soucieux de solidarité et anticipant sur les équilibres à venir ? Le Plan peut le faire, les contrats de plan peuvent l'initier.

Mettre en œuvre de nouvelles voies de développement économique et social, où l'innovation doit avoir sa place, engage notre avenir. Sinon, avouons que nous ne savons pas utiliser de façon compétitive les multiples ressources du monde rural et, partant, de notre pays.

J'emprunterai ma conclusion à une personne que vous reconnaîtrez : « Une société généreuse qui imagine le futur doit d'abord assurer la solidarité du territoire. Elle ne peut se contenter de prévoir les évolutions démographiques et les kilomètres d'autoroute qui les accompagnent. Une politique volontaire doit refuser la concentration dont nos citoyens ne veulent pas et offrir des perspectives de répartition et de partage. Nous y retrouverons très vite, par des économies, des capacités de financement insoupçonnées. Nous y gagnerons mieux encore : une vraie qualité de vie. Dans l'équilibre. »

Je viens de citer, sans lui avoir demandé la permission, le dernier paragraphe d'un excellent article paru hier dans un journal du soir et signé de M. le président du Sénat. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. – Applaudissements sur certaines travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste et du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Lanier, dernier orateur inscrit.

M. Emmanuel Hamel. Il en a de la chance ! Quand on pense à tous ceux qui voulaient parler et qui n'ont pas pu le faire... On n'a pas entendu un seul représentant de la région Rhône-Alpes dans le débat !

M. le président. Monsieur Hamel, il fallait vous inscrire !

M. Emmanuel Hamel. Il y a eu des exclusions !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Lanier.

M. Lucien Lanier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'est-ce que l'aménagement du territoire ? Tout. Que faut-il en faire : quelque chose ! L'idée inclut, en effet, tous les sujets : problèmes économiques et financiers, évolution sociale et administrative, points de vue politiques, enfin, la recherche de vérités souvent fort diverses, parfois contradictoires, fréquemment subjectives.

Or, la décentralisation, révolution nécessaire, efficace et louable, entreprise en mystique, contre le « Tout-Etat », n'est pas la panacée capable de tout résoudre et de tout moderniser en une seule fois. La France a changé. Il faut regarder d'un œil neuf les problèmes de notre territoire.

Dans un livre récent, sériant les questions, vous avez vous-même, monsieur le ministre, défini l'aménagement comme la « reconquête du territoire ». Cela signifie la mise en ordre de notre propre maison, afin qu'elle puisse avec honneur et avec bonheur être en mesure de prendre sa place, sa vraie place, dans une Europe qui se cherche encore elle-même.

Certaines confusions dénaturent la décentralisation : confusion de sens entre la déconcentration, qui délègue, et la décentralisation, qui transfère ; confusion plus grave entre l'Etat, dont les institutions, l'administration et l'autorité méritent, à l'évidence, d'être modernisées, et la nation, dont l'unité, l'entité et la cohésion doivent être préservées comme le gage d'une certaine morale, la caution d'une certaine éthique et la garantie d'une certaine manière de sentir et de vivre en commun, ce qui n'empêche en rien d'épouser son temps.

MM. Philippe François et Adrien Gouteyron. Il fallait le dire !

M. Lucien Lanier. Grâce à une continuité remarquable et assez unique, la France a su, au cours de huit siècles de son histoire, conquérir, reconquérir, aménager son territoire et, surtout, fondre en un seul peuple des entités très diverses dont la personnalité s'est enrichie par l'unité de la nation.

Ce patrimoine, nous en sommes les dépositaires. Nous devons en être les garants, sans nous référer, comme trop souvent, hélas ! à des exemples étrangers qui ne présentent ni les mêmes sources, ni la même continuité, ni la même stabilité que les nôtres. La France n'enrichira l'Europe de demain que par l'expérience, la sagesse et la force de son unité nationale. Gardons-nous de la conception floue et parfaitement utopique d'une Europe des régions. Le territoire de la République est un et indivisible ; c'est la garantie du bonheur de son avenir et de sa solidarité.

Solidarité, cohésion, cohérence doivent être les maîtres mots de l'aménagement de notre territoire. Or, la liberté d'action des collectivités locales et leur diversité ne sont pas des facteurs d'égalité. La décentralisation a accru cette évidence.

L'expression la plus marquante autant que la plus navrante de cet état d'esprit concerne l'opposition, voire le dualisme, entre province et Ile-de-France.

Ce débat est d'autant plus désolant que, loin de l'estomper, la crise économique lui confère une nouvelle vigueur que ni les réquisitoires agressifs ni les mémoires en défense n'aideront à apaiser.

Enfin, ce débat est d'autant plus vain qu'il paraît dépassé dans les faits, négatif dans la forme, injuste et dangereux pour l'avenir.

M. Gérard Delfau. Mais non !

M. Lucien Lanier. Il est dépassé dans les faits parce qu'il repose encore sur le cri d'alarme de « Paris et le désert français », bénéfique en 1947 puisqu'il a permis de changer bien des données depuis. Je citerai deux exemples.

Premièrement, depuis quinze ans, chaque année, 40 000 habitants migrent vers la province en quittant l'Ile-de-France. La vérité est que le poids démographique de l'Ile-de-France, qui, certes, avait fortement crû pendant un siècle, demeure stable depuis trente ans, représentant de 18 à 19 p. 100 de la population nationale.

Deuxièmement, la proportion des emplois franciliens, comparativement au total national, reste d'une grande stabilité. En dix ans, l'Ile-de-France a créé 21 p. 100 des emplois salariés. Dans le même temps, les quatre régions formant l'ensemble Lyon - Toulouse - Méditerranée en créaient 50 p. 100.

Mais laissons là la litanie des statistiques que chacun module à sa façon pour trouver midi à sa porte et posons la vraie question : comment rendre positif un débat jusqu'alors par trop négatif ?

Certes, le clivage s'accroît entre, d'une part, une France urbaine, souvent jeune, dont le dynamisme s'appuie sur les métropoles régionales, d'autre part, une France rurale vivante, qui profite de ce dynamisme, mais aussi un secteur rural profond, en fort déclin, couvrant environ dix départements, écharpe géographique en disgrâce du sud de la Lorraine aux Pyrénées et à la Corse, via le Massif central.

Mais la région capitale n'est plus seule en cause face à ce monde rural en déshérence. Il y a bien aussi l'ensemble des métropoles régionales dont le rayonnement procède d'une politique déterminée et nécessaire à laquelle la région d'Ile-de-France a, vingt ans durant, apporté son concours et son efficace solidarité. Le temps n'est-il pas venu de moduler cette politique en offrant aux villes moyennes, particulièrement dans l'écharpe déshéritée, le rayonnement qui leur manque pour soutenir leur environnement ?

C'est donc en solidarité avec la province des grandes métropoles régionales que l'Ile-de-France peut prendre sa juste part. Plusieurs facteurs peuvent y contribuer.

D'abord, il faut que le Gouvernement établisse une politique d'aménagement claire dans sa définition, judicieuse dans ses principes et raisonnable dans son calendrier.

Ensuite, il faut des moyens financiers qui tiennent compte de la solidarité, ce qui est le cas puisque le budget de l'Etat et celui des affaires sociales redistribuent sur le territoire environ 20 p. 100 du PIB francilien. C'est essentiellement en maîtrisant l'effet redistributif de l'Etat qu'il faut agir sur les investissements créateurs d'action et de production, en évitant la politique simpliste relevant du vieux principe qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul, à dégraisser les uns sans enrichir les autres et, au pire, à primer les mauvais gestionnaires au détriment des bons.

M. Gérard Delfau. C'est parfaitement scandaleux !

M. Philippe François. C'est parfaitement exact au contraire !

M. Lucien Lanier. Il faut délocaliser, ce qui est rendu plus facile aujourd'hui par la rapidité des transports et des communications, à la condition toutefois de ne pas le faire à tout va, suite à des décisions hâtives, prises sans discernement, sans examen de chaque cas particulier et des incidences économiques et sociales de chaque transfert.

Il faut encore des transports, pour lesquels l'Ile-de-France joue un rôle capital de carrefour national et qu'il convient d'étendre sur le plan international européen. Autoroutes, TGV et voies d'eau devront concourir à la mise en valeur des potentiels économiques non seulement étendus au Bassin parisien, mais à la façade maritime du territoire, plus commodément ouverte à l'Europe continentale et d'abord à la vallée du Rhin.

Qui peut encore tenir un dialogue négatif entre la province et l'Ile-de-France alors que tant d'aspects positifs requièrent notre imagination ? Tout tend à démontrer qu'entre la région capitale et la province existe non pas une contradiction, mais une corrélation.

Le dynamisme de l'Ile-de-France et son exceptionnelle productivité lui confèrent un rôle d'entraînement et non d'étouffement pour le reste du pays. Comme l'écrit si bien notre collègue et ami Marc Lauriol, vouloir abaisser l'Ile-de-France pour améliorer les économies provinciales aboutit à un sophisme, sophisme qui est redoutable parce qu'il est injuste et dangereux pour l'avenir de l'aménagement du territoire.

Qui peut nier que la place de l'Ile-de-France comme grande métropole européenne conditionne la position économique de tout le territoire national ? Paris et sa région bénéficient à cet égard d'atouts solides, qu'il serait dommage de gâcher ou de disperser inconsidérément et, surtout, d'une place financière puissante et d'avenir. De tels atouts doivent être préservés si l'on veut éviter que le grand axe économique européen ne marginalise la France à l'Ouest.

Nous devons y prendre d'autant plus garde que l'économie de l'Ile-de-France est diversifiée et, partant, fragile. La région capitale connaît aussi ses difficultés : 38 p. 100 des étrangers vivant en France, 75 p. 100 des RMIstes, mal des banlieues ô combien latent ! Enfin, l'Ile-de-France assume la moitié des pertes d'emplois salariés et 30 p. 100 de la croissance du chômage.

Nous savons que ce palmarès d'ennuis ne lui est pas propre ; raison de plus pour lui maintenir son rôle inter-régional et sa force d'entraînement.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler, mes chers collègues, deux faits.

En 1976, nous avons révisé le schéma directeur de l'Ile-de-France pour réduire ses prévisions démographiques de 16 millions à 10,5 millions d'habitants, chiffre à peine dépassé aujourd'hui, en 1993.

Enfin, récemment, le conseil régional d'Ile-de-France a repoussé le schéma directeur pour deux raisons essentielles à ses yeux : d'abord, parce qu'il avait été établi sans suffisante concertation - puis-je dire osmose ? - avec les autres régions françaises et, ensuite, parce que les prévisions démographiques proposées étaient exagérément élevées au regard de ce qui apparaît comme raisonnable dans le cadre de la solidarité nationale.

L'Ile-de-France n'a pas besoin d'une évolution démographique excessive ; elle a besoin de préserver ses atouts qualitatifs. C'est la raison pour laquelle nous plaçons, monsieur le ministre d'Etat, pour qu'elle se dote rapidement d'un schéma directeur rénové, non seulement pour elle-même, mais pour aider au bien de la nation tout entière. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant que M. Charles Pasqua ne tire les conclusions de ce débat consacré à l'aménagement du territoire, je voudrais dégager très rapidement un certain nombre de points forts qui ressortent des interventions des uns et des autres.

Pour commencer, je vous remercie tous d'avoir une fois de plus démontré que le Sénat était une force de proposition sachant concilier les perspectives d'avenir évoquées par les différents orateurs, avec son sens du concret, du pratique et du pragmatisme, qualités qui sont indispensables pour nous permettre de définir une politique concrète de l'aménagement du territoire.

Je voudrais remercier tout particulièrement M. Jean François-Poncet pour avoir dégagé certaines des conclusions de la mission d'information qui, depuis un certain temps, accomplit un travail en profondeur. Je tiens à remercier aussi M. Jean-Pierre Fourcade, président du comité des finances locales, qui a présenté un certain nombre de propositions de nature fiscale, M. Delevoye, président de l'association des maires de France, qui a tracé un certain nombre d'orientations inédites, ainsi que tous les sénateurs qui sont intervenus hier et ce matin.

Nous le savons - c'est ce qui ressort du débat - nous sommes conduits à réaliser une politique d'aménagement du territoire que nous voulons volontaire au moment même où la crise frappe notre pays et, au-delà, l'Europe, au moment même où nombre de nos activités industrielles et tertiaires sont attirées par d'autres continents, au moment même, où des contraintes financières particulièrement pesantes s'imposent à tous. Concilier une politique d'aménagement du territoire avec ces contraintes : telle est donc la mission qui nous incombe.

Permettez-moi de reprendre très rapidement quelques-uns des points sur lesquels vous avez mis l'accent les uns et les autres et qui font l'objet - tel est mon sentiment - d'un très large consensus.

Premièrement, pour mener une politique d'aménagement du territoire, il faut bien évidemment des moyens, moyens qui ne sont pas seulement financiers, mais il faut aussi, et peut-être surtout, une volonté forte, ainsi que vous l'avez souligné les uns et les autres. Cette volonté, mesdames, messieurs les sénateurs, nous tenons à l'exprimer.

Vous souhaitez aussi - cela a été affirmé clairement, en particulier par M. Aubert Garcia - que l'on soit plus attentif dans les décisions liées à l'aménagement du territoire, à l'homme.

Deuxièmement, la politique d'aménagement du territoire ne saurait être bâtie sur l'opposition Paris-province, ville-campagne, ou métropole-villes moyennes-bourgs. A cet égard, avec, certes, des nuances dans l'expression, une volonté commune s'est, je crois, manifestée.

Affirmer la solidarité, la concrétiser dans un esprit de complémentarité, tel est le but que nous devons nous assigner, en veillant, ainsi que cela a aussi été rappelé, à ce que la solidarité ne soit pas synonyme d'égalitarisme. N'affaiblissons pas les points forts de notre pays, qui en a besoin, car ce n'est pas forcément cela qui renforcera les zones faibles.

Solidarité, oui, mais en faisant en sorte que chaque région puisse utiliser pleinement ses propres atouts. Il appartient à l'Etat d'y veiller.

Troisièmement, le renforcement nécessaire de la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales, et, à l'intérieur des collectivités territoriales, entre les trois niveaux de collectivités, constitue un autre élément du débat.

Cela passe avant tout, cette année, par la concrétisation des contrats de plan Etat-régions. Nombreux sont ceux qui ont insisté sur ce point ; je pense à MM. Bourges, Taittinger, Collard, Paul Girod, Fourcade, Gérard Larcher, Mouly, Moreigne, Berchet et Régnauld. Pour les uns, la région doit avoir un rôle moteur, notamment dans l'élaboration des contrats de plan Etat-régions, et c'est elle qui est la mieux placée pour veiller à ce que les initiatives soient réalisées d'une manière ordonnée.

Par ailleurs, faut-il rappeler que la concertation entre la région, d'une part, les départements et les villes, d'autre part, doit être plus affirmée dans le cadre de la préparation des contrats de plan Etat-régions et que nous devons avancer avec la volonté de donner un contenu à la coopération intercommunale, de lui donner corps.

La nécessité de renforcer, dans notre pays, les atouts des diverses zones a été notamment évoquée par M. Bourges. Chacun semble souhaiter que, dans l'Hexagone, aucune zone ne soit laissée à l'écart.

L'arc atlantique, le pourtour méditerranéen, la grande zone frontalière s'étendant du Nord jusqu'à la région Rhône-Alpes sont autant d'éléments forts qui doivent être renforcés, à condition que ces zones soient reliées entre elles par de bonnes liaisons irriguant tout le territoire intermédiaire. Il faut donc des voies de communication reliant le Nord et le Sud - de manière à incorporer notre territoire dans le grand développement Nord-Sud de l'Europe ainsi que l'Est et l'Ouest, afin d'éviter, en particulier, la marginalisation, en Europe, de tout le pourtour atlantique du grand Ouest et de la région du Sud-Ouest. Incontestablement, un large accord sur ce point s'est dégagé dans les interventions des uns et des autres.

Inscrire l'aménagement du territoire français dans son environnement européen constitue une autre nécessité que vous avez tous soulignée. Je pense à l'intervention de M. Valade, relative à l'amarrage du sud-ouest de la France avec les régions espagnoles voisines, ou à celles des élus du Nord mettant l'accent sur la complémentarité existant entre des zones géographiques situées de part et d'autre de la frontière. Comment pourrait-on, par exemple, ne pas souscrire aux propos de M. Raoult évoquant le Hainaut qui forme une entité géographique et économique s'étendant de part et d'autre de la frontière franco-belge et au sein de laquelle il ne saurait être admis un régime de primes différent ?

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. Quels sont les vecteurs de l'aménagement du territoire ? Ce sont les grandes voies de communication : routes, autoroutes et TGV, sans oublier la voie ferrée classique. A cet égard, comment ne pas

souhaiter que les relations régions-SNCF concernant la voire ferrée soient révisées de manière que le partenariat entre les régions et la SNCF ait un contenu plus concret et permette aux régions de cogérer la politique mise en œuvre en matière de voies ferrées ?

De même, pour ce qui est des universités, donc de la recherche, comment ne pas être favorable à leur répartition judicieuse sur le territoire ainsi qu'à un développement de l'Ile-de-France qui assure un meilleur équilibre à l'ensemble du bassin parisien ?

J'ai également noté, au sujet des mesures conservatoires prises par le Gouvernement voilà six semaines, qu'un très large accord se dessinait et que personne ne remettait en cause ni le moratoire concernant les services publics en milieu rural, ni le mouvement de délocalisation de services publics hors de la région d'Ile-de-France.

A cet égard, je remercie tout particulièrement MM. Fourcade et Gérard Larcher, élus de la région d'Ile-de-France, pour leur position très claire à l'égard du principe même des délocalisations, ainsi que MM. Delfau, Régnault, Berchet, Tizon, Barraux et Leyzour pour leur approbation de cette politique.

Le Gouvernement a la volonté de poursuivre cette politique de délocalisation, mais il doit savoir tirer les conclusions de certaines erreurs et de certains faux pas commis en 1991, lors de la mise en place de la première série de mesures. Pour les futures délocalisations, le terrain doit être mieux préparé, le personnel mieux informé et le choix des villes plus judicieux. Nous devons profiter de ces délocalisations de Paris vers la province pour mener une réflexion et peut-être engager une réforme du fonctionnement interne des services ainsi délocalisés.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. MM. Huchon, Bourges et Raoult ont, notamment, évoqué la prime d'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un vaste débat, mais je serai bref. Une discussion sur ce point s'est déjà instaurée entre les ministères concernés et, du côté français, elle s'est amorcée avec la Commission de Bruxelles. Cette négociation sera menée avec vigilance.

Parallèlement, lorsque certaines zones actuellement prioritaires risquent de ne plus l'être, il faut veiller à fournir, en compensation, un effort budgétaire afin de stimuler l'investissement des PME. Cela est indispensable si nous voulons contribuer à ramener ou à maintenir, dans les zones menacées de désertification, une activité tant de service public qu'industrielle, commerciale ou artisanale.

Cette discussion pourrait également être mise à profit pour répondre à un appel pressant que vous avez tous lancé, mesdames, messieurs les sénateurs, afin de simplifier les procédures administratives trop souvent accablantes, voire décourageantes pour les entreprises qui souhaitent prendre des initiatives en matière d'investissement.

En ce qui concerne la tarification, plusieurs d'entre vous ont demandé, de manière convergente, que soit supprimé progressivement tout ce qui est actuellement source de discrimination entre les grands centres urbains et les zones rurales. Cela sera réalisé pour ce qui est du téléphone.

J'aborde maintenant, pour répondre à MM. François-Poncet, Gérard Larcher, Fourcade, Cluzel et Lanier, à Mme Beaudeau et à M. Belot, l'énorme problème de la prise en charge par l'Etat d'une partie du déficit des transports dans la région parisienne. C'est un problème, difficile, auquel j'étais déjà confronté voilà douze ans, ce qui permet de mesurer combien il est délicat de passer de l'intention aux actes.

En l'espèce, nous devons opérer – et je rends hommage aux élus de la région parisienne qui ont eu le courage de s'exprimer en ce sens – une réduction progressive de la part prise en charge par l'Etat. Toutefois, comme le disait M. Fourcade, en contrepartie, ce mouvement doit s'accompagner d'une responsabilité plus affirmée et d'une plus grande liberté de choix pour les élus, notamment en matière de fixation des tarifs.

Comment ne pas évoquer le problème de la désertification, sur lequel vous avez, les uns et les autres, mis l'accent ?

Poser ce problème, c'est évidemment saisir l'implication de la politique agricole commune, des jachères, des négociations du GATT : autant d'éléments qui pèsent sur le monde agricole et donc sur l'ensemble du monde rural.

Bien entendu, nous examinerons vos propositions et suggestions avec M. Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Toutefois, il est clairement apparu que, pour tous ceux qui ont abordé cette question, agriculture et zones rurales doivent de moins en moins être identifiées. On ne saurait, en effet, sauver le monde rural seulement par des mesures en faveur de l'agriculture et de la sylviculture.

M. Jacques Valade. Très bien !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. Il reste que, sans une agriculture vivante, il n'y a pas d'avenir pour le monde rural. Il faut donc que l'action soit entreprise dans les deux directions à la fois : vers les agriculteurs, en particulier pour leur permettre d'appréhender de manière réaliste ce nouveau et considérable problème des jachères, mais aussi vers l'ensemble des habitants des zones rurales, en irriguant celles-ci par un réseau de services publics et en y favorisant le développement d'un tissu de PME, facteurs propres à maintenir ou à faire revenir la population dans ces zones.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. Je souhaiterais enfin, en quelques mots, aborder l'important problème de la DGF (*Exclamations sur les travées du RPR.*) que tous les intervenants ont évoqué.

S'agissant tout d'abord de la réforme de DGF proprement dite, le diagnostic a été établi par le président du comité des finances locales.

M. Christian Poncelet. Le remède est difficile à trouver !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. Tel qu'il existe, le système va vers la congestion et la DGF ne remplit plus son rôle de péréquation. Une réforme est donc indispensable et urgente.

Un sénateur du RPR. Tout à fait !

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué. M. François-Poncet a demandé qu'une réflexion, tenant compte des propositions qu'il a lui-même faites à cet égard, soit engagée sans délai avec la commission des affaires économiques et du Plan, ainsi qu'avec le comité des finances locales, de manière à instaurer à la fois – et, selon moi, ce n'est pas la quadrature du cercle – plus d'équité, plus de justice et plus de simplicité.

Les idées ne manquent pas : modification des strates démographiques, intégration plus poussée du critère de la superficie, prise en compte des structures d'âge – j'ai noté en particulier les propositions formulées par M. Paul Girod à cet égard. Ce sont autant d'éléments que nous devons prendre en considération dans la réflexion.

MM. Bourdin, Régnault et Huchon, inspirés par différentes études, ont examiné le problème de la répartition de la DGF. Leur argumentation me renforce dans l'idée de la nécessité d'une rupture avec les principes actuels de répartition, qui sont à la fois injustes pour les petites communes et inefficaces pour les communes urbaines.

M. Delevoye nous incite à revoir les mécanismes de péréquation, notamment le critère du potentiel fiscal, dont la définition ne tient pas suffisamment compte de la taxe professionnelle.

Tout cela constitue une série de pistes qui me paraissent devoir être intégrées dans notre réflexion. Peut-être pourrions-nous nous inspirer de certains exemples étrangers, sans toutefois les copier purement et simplement. En effet, notre spécificité nous interdit la transposition intégrale dans l'Hexagone de tel ou tel système appliqué ailleurs.

Faut-il ou non intégrer dans la DGF la multitude des dotations spécifiques dont la création même, au cours des dernières années, souligne, d'ailleurs l'incapacité de ladite DGF à remplir sa fonction de péréquation ? Cet élément ne saurait être dissocié du travail de réforme auquel nous devons nous atteler.

Au-delà, c'est l'ensemble de la fiscalité locale qu'il nous sera nécessaire d'appréhender dans nos réflexions. Là encore, les propositions formulées par M. le président de l'association des maires de France méritent d'être intégrées dans le travail de réforme que nous avons la ferme volonté d'entreprendre.

J'espère n'avoir oublié aucun des intervenant dans ces réponses. Sachez que toutes vos suggestions feront l'objet d'un examen de notre part. Il est clair que, grâce à votre participation, empreinte du souci de construire l'avenir, ce débat aura fait honneur au Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et des républicains et indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, plusieurs d'entre vous ont rappelé dans leur intervention l'intérêt que le Sénat a toujours porté à l'aménagement du territoire.

Vous aviez souhaité un débat, mais c'est en fait autre chose que le Gouvernement vous propose : il vous propose une politique.

Le Gouvernement vous propose de participer, avec les dirigeants des collectivités territoriales, avec tous les responsables de notre pays, avec l'ensemble de notre peuple, à la définition de la France telle que nous la souhaitons dans vingt ans. Il vous propose de remédier aux déséquilibres. Il vous propose de rétablir la justice et l'égalité.

Je ne monte pas à cette tribune pour conclure le débat puisque celui-ci vient seulement de commencer. Je veux simplement vous remercier de la part qu'un grand nombre d'entre vous ont prise à cette première étape.

Le Gouvernement souhaite que, quels que soient les clivages politiques, qui sont légitimes, toutes les opinions s'expriment et que, à l'occasion de ce débat, se dégage une grande volonté nationale. Au-delà des alternances politiques, il s'agit de proposer à notre peuple un grand effort et une grande ambition. Cet effort et cette ambition s'étendront sur quinze ou vingt ans si l'on veut maîtriser l'évolution actuelle et la renverser.

Par conséquent, dans cette affaire, il n'est pas question pour le Gouvernement de rechercher quelque succès électoral que ce soit puisque, de toute façon, pour conduire cette politique, il faudra du temps. Des discussions vont s'engager dans le pays, et nous ne pourrions, les uns et les autres, que nous en réjouir, sans savoir de quelle couleur sera le gouvernement qui, le moment venu, pourra en enregistrer les résultats. Mais cela, c'est le jeu de la démocratie !

Les différents orateurs ont bien voulu formuler des propositions. Celles-ci, n'en doutez pas, seront largement prises

en compte à l'occasion de la préparation de la future loi d'orientation, et même avant, lors de l'élaboration des mesures que nous serons conduits à présenter au mois de juin prochain, dans le cadre du CIAT. Le CIAT permettra, en effet, de tracer l'esquisse de ce que sera, après que nous aurons recueilli tous les avis, le projet de loi d'orientation.

Comme l'a dit M. François-Poncet, abondamment cité ce matin - et, après tout, c'est légitime - nous espérons ressusciter ainsi une politique d'aménagement du territoire.

J'ai déjà indiqué qu'il nous fallait rétablir la solidarité, solidarité entre les régions riches et les régions pauvres et aussi entre l'Ile-de-France et la province. Le fait que le ministre de l'aménagement du territoire soit un élu de la région d'Ile-de-France n'est pas un hasard : peut-être a-t-on considéré que je serais mieux placé que d'autres pour faire comprendre un certain nombre de choses à mes collègues élus départementaux et régionaux ainsi qu'à mes amis.

Chacun sait qu'il ne faut pas gratter beaucoup pour déceler que la plupart des habitants de la région d'Ile-de-France sont en réalité des provinciaux d'origine ! Et bien souvent on ne met guère de temps à trouver de la paille dans leurs sabots ! (*Sourires.*) En tout cas, ils n'ont généralement pas oublié qu'ils sont issus de la campagne.

M. Fourcade, M. Larcher et bien d'autres ont rappelé que les élus de la région d'Ile-de-France eux-mêmes avaient refusé le schéma directeur d'aménagement qui leur était proposé. Celui-ci leur paraissait en effet déraisonnable quant aux objectifs qui étaient fixés, notamment en termes de population. Or, vous le savez, en matière d'aménagement du territoire, le premier élément sur lequel il faut se mettre d'accord, c'est la population parce que c'est d'elle que tout découle. Voilà précisément ce qui a amené les élus de la région d'Ile-de-France à exprimer un refus.

J'ai noté avec intérêt que nous semblions décidés, les uns et les autres, à sortir du faux débat qui tend à opposer un peu trop facilement la province à la région capitale.

M. Jacques Valade. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Il s'agit en effet d'un faux débat. Désormais, la quasi-totalité des élus de la région d'Ile-de-France reconnaissent la nécessité de freiner ce qui pourrait constituer pour cette région, en définitive, non pas un atout mais un handicap, c'est-à-dire un développement incontrôlé. De même, la quasi-totalité des élus de province reconnaissent désormais - ils le disent, au-delà des débats qui ont pu avoir lieu autrefois - que le rôle de Paris et de la région d'Ile-de-France est déterminant pour la France elle-même, et que Paris doit conserver son rôle de place internationale.

Si je devais résumer vos observations, je le ferai d'une manière schématique en disant que vous ne souhaitez pas voir des entreprises françaises nouvelles s'implanter en Ile-de-France, mais que vous ne seriez pas opposés à ce que des entreprises de Francfort, de Londres ou de Milan s'y installent. (*Sourires.*) Je crois avoir bien compris.

Il est vrai que l'on a souvent opposé Paris et la province. Il y a à cela une raison : personne, jusqu'ici, n'a déterminé la place et le rôle de l'Ile-de-France au sein de notre pays. Il est en effet assez paradoxal de commencer à discuter de l'aménagement de l'Ile-de-France sans avoir une vision claire de l'aménagement de l'ensemble du pays. A cet égard, les observations qui ont été formulées sont parfaitement légitimes.

Comme il y a urgence, dès la prochaine réunion du CIAT, c'est-à-dire dès le mois de juin, nous proposerons la définition de règles claires pour la région capitale, règles qui refléteront un peu les idées qui ont été exprimées au cours de ces deux journées, à savoir : limitation de la population et des emplois, réduction du poids de la population universi-

taire de l'Île-de-France, notamment de la proportion d'étudiants de troisième cycle, ce qui se traduira par une remise à plat du plan Université 2000,...

MM. Jean-Pierre Fourcade et Georges Gruillot. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. ... réduction des équipements financés sur fonds publics.

Il s'agit d'objectifs situés très largement au-dessous des tendances observées depuis dix ans et qui garantissent que le développement de l'Île-de-France ne se fera plus au détriment du reste du territoire, mais qui, pour autant, n'affaibliront pas le rôle de la capitale. Ces objectifs, qui reprennent largement les propositions d'amendements émises par les collectivités territoriales d'Île-de-France, serviront de base à l'élaboration du document définitif qui sera transmis au Conseil d'Etat.

En tout état de cause, l'approbation de ce schéma directeur n'interviendra pas avant la fin du débat national.

Les mesures concernant le schéma directeur devront être complétées dans d'autres domaines, notamment dans celui de la politique d'agrément et celui des transports. Ainsi mon collègue Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, prépare-t-il, pour le prochain CIAT, un ensemble de mesures concernant le syndicat des transports parisiens et le financement des transports en commun, ce qui correspond d'ailleurs à une vieille revendication de la région.

Ces mesures concernant l'Île-de-France ne constitueront qu'un des volets de la reconquête du territoire.

L'ouverture vers l'Atlantique et la Méditerranée, le rééquilibrage à l'intérieur de l'Europe nous conduiront, dans le schéma national, à définir le rôle et la place de chaque région en préservant la diversité de notre pays, diversité qui en constitue une richesse incalculable.

Comme je vous le laissais entendre tout à l'heure, la loi d'orientation du territoire fixera, pour chaque région, des objectifs en matière de population, d'emploi, de vie économique, de protection de l'environnement, de création d'infrastructures et de grands équipements. Bref, elle nous permettra de dessiner l'image de la France que nous voulons, une France plus forte, plus juste, plus solidaire et, partant, mieux armée pour affronter l'avenir. Je le dis une nouvelle fois afin que les choses soient claires : cette loi sera le résultat des délibérations que nous aurons menées entre nous et des réflexions qui auront été engagées avec tous les conseils régionaux et généraux.

Naturellement, il arrive un moment où l'Etat doit arbitrer. Mais il doit le faire à l'issue d'une large concertation, et après qu'il ait été examiné et pris en compte l'essentiel des observations.

La solidarité – M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, y a fait allusion tout à l'heure – c'est aussi une plus juste répartition des contributions de l'Etat aux finances locales. Vous avez été nombreux à intervenir dans ce domaine. Une réforme de la DGF est aujourd'hui indispensable. Je ne m'étendrai pas sur ce point, qui donnera lieu à un large débat. Il nous restera à trouver la solution idéale, ce qui sera certainement plus compliqué.

M. Lucien Neuwirth. Oh oui !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Nous devons nous méfier des conséquences des réformes ; nous en avons déjà fait l'expérience ! (*Rires sur les travées du RPR et des républicains et indépendants.*)

Il nous faut cependant, à l'occasion de cette réforme, retrouver progressivement une marge de manœuvre aujourd'hui inexistante, par exemple en intégrant à la dotation un

certain nombre de fonds ou en simplifiant et en rénovant les règles de répartition.

Cette réforme – nous avons déjà eu l'occasion de vous en entretenir lors de la dernière réunion du comité des finances local – doit être engagée dans les tout prochains mois.

La solidarité, c'est, enfin, une plus juste répartition de l'effort de l'Etat envers les régions ; vous l'avez tous souhaitée. Les prochains contrats de plan permettront de traduire cette volonté en modulant la participation de l'Etat en fonction de trois critères : potentiel fiscal, variation de l'emploi et taux de chômage. Ces mesures prendront effet dès le prochain plan, après concertation avec les présidents de conseils régionaux.

Vos interventions, mesdames, messieurs les sénateurs, ont montré que la nouvelle politique d'aménagement du territoire doit également permettre de restaurer la compétitivité de notre pays, et donc de favoriser la création d'emplois.

Cette compétitivité – vous avez été nombreux à le souligner – nous la retrouverons d'abord en utilisant cette formidable richesse que représente le monde rural, composante essentielle de la nation.

L'espace dont nous disposons est une valeur rare en Europe et un atout pour notre développement. J'entends, avec mon ami Jean Puech, tout mettre en œuvre pour que cette ressource soit utilisée à sa juste valeur, d'autant plus que – je le disais hier dans mon propos liminaire – les mouvements de population prévisibles entre l'Est et l'Ouest, comme entre le Nord et le Sud, nous interdisent de laisser à l'abandon des espaces entiers de notre territoire.

L'amélioration de l'accessibilité, la modernisation et le redéploiement des services publics, une politique du logement adaptée, la mise en place d'aides spécifiques, notamment fiscales, pour l'implantation d'activités nouvelles et la sauvegarde du commerce et de l'artisanat feront l'objet de mesures détaillées dès le prochain CIAT.

Cette compétitivité, nous la retrouverons aussi en améliorant la qualité de vie de nos compatriotes dans nos grandes métropoles, c'est-à-dire en maîtrisant le développement de ces dernières, et en menant une politique de la ville digne de ce nom – c'est ce à quoi s'emploie Mme Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville –, politique qui doit nous permettre de lutter réellement contre la ségrégation urbaine.

Cette politique, ainsi que l'a souligné M. François-Poncet, ne peut pas être séparée de l'ensemble. Comme l'a dit M. Delevoye, définir la politique d'aménagement du territoire, ce n'est pas déterminer, à l'occasion de différents CIAT, la politique de la ville, puis celle de l'aménagement de l'espace rural, puis d'autres encore.

C'est la raison pour laquelle, nous tracerons, dès le prochain CIAT, le cadre dans lequel devront s'inscrire les différentes politiques que nous présenterons ensuite.

MM. René-Georges Laurin et Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Cette compétitivité, nous la retrouverons en rénovant de fond en comble notre système d'incitation à l'implantation et la création d'entreprises. En complément des aides permettant d'attirer chez nous les entreprises étrangères, le Gouvernement proposera, d'une part, la constitution d'un fonds d'aide et de soutien aux projets d'investissements des PME et PMI, d'autre part, la prise d'un ensemble de mesures d'exonération fiscale.

Plusieurs sénateurs du RPR. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Les principes de ces dispositions seront fixés lors du prochain CIAT. Ils permettront de conforter, de développer les activités existantes et

d'agir plus efficacement, plus rapidement, dans les secteurs clairement définis ; quartiers difficiles des banlieues, zones rurales fragiles, zones en reconversion bénéficieront de ces mesures.

Plusieurs sénateurs du RPR. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Cette compétitivité suppose enfin un effort important dans le domaine des investissements et, surtout, une cohérence retrouvée entre équilibre du territoire et investissements décidés par l'Etat.

Le schéma national du territoire nous permettra de dessiner la nouvelle trame, la nouvelle armature de la France. Cette trame s'appuiera autant sur les villes moyennes et les bourgs ruraux que sur les grandes villes. Elle se traduira dans la réalité grâce à la mise en œuvre de tous les schémas d'infrastructures, qui seront repris dans le schéma national : schéma routier, schéma ferroviaire, schéma de réseau de communications, schéma logistique, schéma de droits aériens, mais aussi schéma de technopoles, de recherche et d'enseignement supérieur.

S'ensuivra la refonte de certains d'entre eux, notamment celle du schéma Université 2000 en vue de l'horizon 2015, afin qu'ils respectent la volonté de rééquilibrage du territoire.

Leur mise en œuvre se traduira, au-delà du plan de relance, par une mobilisation plus forte des fonds européens et par une loi de programmation pluriannuelle fixant l'effort d'équipement du territoire.

A nous également d'utiliser davantage les formules éprouvées comme celles des concessions, mais aussi des formules novatrices et non budgétaires comme les emprunts publics régionaux, pour certaines grandes infrastructures.

J'en viens au dernier volet de la future loi d'orientation du territoire, celui de la cohérence retrouvée et de la définition précise du rôle de chacun : d'abord de celui de l'Etat, qui doit assumer ses responsabilités dans ce domaine, ensuite de celui des collectivités locales.

Cette cohérence nécessaire, n'est pas une remise en cause de la décentralisation. C'est une classification des compétences de chaque collectivité.

Le texte qui sera soumis à un débat préalable permettra de répondre à cette volonté en donnant enfin une réalité concrète aux compétences accordées aux régions depuis 1982. Ces dernières auront la responsabilité de conduire l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement en y associant les conseils généraux. Elles disposeront pour cela de directives de l'Etat traduisant, à l'échelon régional, le schéma national. Ces schémas serviront de cadre aux grandes actions d'investissement, aux schémas d'urbanisme locaux et aux actions conduites par le couple département-commune.

Ce souci de cohérence – vous avez été nombreux à le souligner – implique aussi une refonte du système d'intervention économique des collectivités locales. A nous de définir un nouveau système permettant aux communes et aux départements d'intervenir indépendamment des régions tout en restant dans les limites fixées par la loi et en évitant tout risque pour les finances de ces collectivités.

Ce même souci de cohérence doit guider l'action des services et des entreprises publics. Un schéma de localisation des services publics, c'est-à-dire de modernisation et de redéploiement, permettra de multiplier les effets des politiques de délocalisation en évitant les erreurs commises dans le passé, en faisant des transferts d'emplois d'Ile-de-France vers la province, mais aussi des chefs-lieux de régions vers le reste des territoires régionaux...

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. ... un véritable moteur de la reconquête.

Cette mobilisation des services et des entreprises publics ne se traduira pas uniquement par une politique de délocalisation. La volonté de cohérence doit se retrouver dans les contrats de plan Etat-entreprises publiques comme dans l'action locale de ces entreprises.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. A ce propos, le Gouvernement n'est pas disposé à tolérer encore longtemps le comportement d'un certain nombre d'entreprises publiques. Je pense notamment à la COGEMA et à la région de Lodève.

M. Gérard Delfau. Merci, monsieur le ministre d'Etat !

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat. Je m'entretiendrai d'ailleurs de ce sujet cet après-midi avec M. le Premier ministre.

Il est anormal que, d'une part, on annonce des bénéfices très importants et que, d'autre part, on traite à la légère les problèmes des personnels en ne se consacrant pas, d'abord, à la création d'activités de remplacement. Nous n'acceptons pas un tel agissement. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste, du RDE, ainsi que sur les travées socialistes.*)

La politique tarifaire des entreprises publiques doit être en adéquation avec l'action de reconquête du territoire et donc garantir des conditions d'accès identiques à tous. Leur savoir-faire doit pouvoir être mobilisé localement pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà que se termine cette phase introductive du débat sur l'aménagement du territoire. Ce débat ne fait que commencer. On peut certes se demander s'il est bien raisonnable d'engager cette réflexion et, dans la période difficile que nous traversons, compte tenu des circonstances économiques, de se saisir de ce problème et de prétendre dessiner dès aujourd'hui l'image de la France telle qu'elle doit être demain.

Certains d'entre vous ont rappelé que ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'il faut manquer de volonté, mais que c'est, au contraire, parce que l'on manque de volonté que les choses sont difficiles. (*Marques d'approbation sur les travées du RPR.*) Mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement ne manque pas de volonté. Il est persuadé que la représentation nationale n'en manque pas non plus. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, des républicains et indépendants et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Le débat est clos.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents du 13 mai dernier avait retenu, à la demande de trois présidents de groupe, en application de l'article 73 bis du règlement, le principe de l'inscription à l'ordre du jour de la résolution de la commission des affaires économiques sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil relative à l'harmonisation et à la rationalisation des procédures décisionnelles des instruments communautaires de défense commerciale, et portant modification des règlements du Conseil applicables en la matière.

M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre délégué aux relations avec le Sénat une lettre en date de ce jour aux termes de laquelle le Gouvernement fixe l'inscription de la discussion de cette résolution au jeudi 27 mai, après le projet de loi de révision constitutionnelle.

L'ordre du jour de la séance du jeudi 27 mai est ainsi modifié.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Dreyfus-Schmidt et des membres du groupe socialiste et rattachés administrativement une proposition de loi tendant à autoriser les associations de protection animale à se constituer partie civile.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 313, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de MM. Fernand Tardy, Germain Authié, Marcel Bony, Jean Besson, William Chervy, Roland Courteau, Gérard Delfau, Jean-Pierre Demerliat, Mme Josette Durrieu, MM. Aubert Garcia, Jean-Pierre Masseret, Pierre Mauroy, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Jean Peyrafitte, Paul Raoult, René Régnault, Gérard Roujas, André Rouvière, Marcel Vidal et les membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de loi tendant à proroger la date d'application du contrôle des structures des ateliers hors sol.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 314, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Jacques Robert un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi relatif au code de la consommation (partie législative) (n° 273, 1992-1993).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 312 et distribué.

J'ai reçu de MM. Etienne Dailly, Hubert Haenel et Charles Jolibois un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X (n° 231, 1992-1993).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 316 et distribué.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Legendre un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur la proposition de résolution (n° 293, 1992-1993), présentée

en application de l'article 73 *bis* du règlement par M. Yves Guéna sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 85/611/CEE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (n° E-62).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 315 et distribué.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 25 mai 1993, à seize heures et le soir :

Discussion du projet de loi constitutionnelle (n° 231, 1992-1993) portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant ses titres VII, VIII, IX et X.

Rapport (n° 316, 1992-1993) de MM. Etienne Dailly, Hubert Haenel et Charles Jolibois fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale de ce projet de loi constitutionnelle devront être faites au service de la séance avant le lundi 24 mai 1993, à dix-sept heures.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi constitutionnelle est fixé au mardi 25 mai 1993, à dix-sept heures.

En application de l'article 60 *bis*, premier alinéa, du règlement, la conférence des présidents a décidé qu'il sera procédé à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi constitutionnelle.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi relatif au code de la consommation (partie législative) (n° 273, 1992-1993) est fixé au jeudi 27 mai 1993, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ? ...

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

ERRATUM

au Journal officiel du jeudi 6 mai 1993
Débats parlementaires, Sénat

Page 187, 2^e colonne, la question orale n° 15 de M. Ivan Renar est adressée à M. le ministre de l'éducation nationale et non à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Bernard Seillier a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 276 sur la santé de la personne humaine dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Jean Chérioux a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 295 de M. Jean-Pierre Fourcade, tendant à instituer une allocation aux personnes âgées dépendantes dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Christian Bonnet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 307 (1992-1993) de M. Jacques Larché précisant certaines dispositions du code électoral relatives au financement et au plafonnement des dépenses électorales.

M. Jacques Bérard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 308 (1992-1993) modifiée par l'Assemblée nationale tendant à réformer le droit de la nationalité.

NOMINATION DE RAPPORTEURS SPÉCIAUX

M. Jacques Sourdille a été nommé comme rapporteur spécial du budget de l'aménagement du territoire, en remplacement de M. Geoffroy de Montalembert, décédé.

M. Camille Cabana a été nommé comme rapporteur du budget de la culture, en remplacement de M. Jacques Sourdille.

M. Ernest Cartigny a été nommé comme rapporteur spécial du budget des transports aériens et de la météorologie, en remplacement de M. Roger Romani, nommé ministre.

M. Philippe Marini a été nommé comme rapporteur spécial des comptes spéciaux du Trésor, en remplacement de M. Ernest Cartigny.

**DÉLAI LIMITE POUR LE DÉPÔT DES AMENDEMENTS
A UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

En application de l'article 73 *bis*, alinéa 7, du règlement, la commission des affaires culturelles a fixé au jeudi 27 mai 1993, à 17 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à la proposition de résolution qu'elle a adoptée sur la proposition des directives du conseil modifiant la directive 85/611/CEE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (n° E-62).

Le rapport n° 315 (1992-1993) de M. Jacques Legendre sera mis en distribution lundi 24 mai 1993.

Les amendements devront être déposés directement au secrétariat de la commission des affaires culturelles et seront examinés par la commission lors de sa réunion du jeudi 3 juin 1993 (10 heures).